

CSLP 2^{ème} Génération 2007 - 2011

DOCUMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

LE

Annexe II Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) global 2007 - 2011

07 Novembre 2006

Table des Matières

1	REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES ET GESTION BUDGETAIRE	6
2	EVOLUTION DU BUDGET DE L'ETAT 2002 - 2006	8
3	CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE 2007 - 2011	13
3.1	RESSOURCES BUDGETAIRES 2007-2011	13
3.2	DEPENSES BUDGETAIRES 2007-2011	15
3.3	RESSOURCES ET EMPLOIS BUDGETAIRES 2007-2011	18
4	ENVELOPPES BUDGETAIRES PAR NATURE DE DEPENSE 2007 – 2011	21
5	ENVELOPPES BUDGETAIRES SECTORIELLES 2007 - 2011	30
5.1	VUE D'ENSEMBLE	30
5.2	EDUCATION	32
5.2.1	<i>Composante éducation de Base</i>	32
5.2.2	<i>Composante Enseignement Secondaire Général (ESG), Enseignement Technique et Professionnel (ETP), Apprentissage</i>	34
5.2.3	<i>Composante enseignement supérieur et recherche</i>	36
5.2.4	<i>Composante Administration générale</i>	37
5.3	SANTE	38
5.3.1	<i>Volet 1 : Accessibilité géographique aux services de santé des districts sanitaires :</i>	38
5.3.2	<i>Volet 2 : Disponibilité, qualité et gestion des ressources humaines</i>	39
5.3.3	<i>Volet 3 : Disponibilité de médicaments, des vaccins et des consommables médicaux</i>	39
5.3.4	<i>Volet 4 : Amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et lutte contre les maladies</i>	39
5.3.5	<i>Volet 5 : Accessibilité financière, soutien à la demande et à la participation</i>	39
5.3.6	<i>Volet 6 : Reforme des établissements hospitaliers et des autres établissements de recherche</i>	40
5.3.7	<i>Volet 7 : Renforcement des capacités institutionnelles et décentralisation</i>	40
5.4	AUTRES SECTEURS SOCIAUX	40
5.4.1	<i>Volet 1 : Renforcement de la solidarité et lutte contre l'exclusion</i>	41
5.4.2	<i>Volet 2 : Lutte contre la pauvreté</i>	41
5.4.3	<i>Volet 3 : Renforcement de la protection sociale</i>	41
5.4.4	<i>Volet 4 : Renforcement institutionnel</i>	41
5.4.5	<i>Volet 5 : Développement des ressources humaines</i>	42
5.5	CONDITIONNALITES DE L'APPUI BUDGETAIRE (SECTEURS SOCIAUX)	42
5.6	CULTURE, JEUNESSE ET SPORT	46
5.6.1	<i>Axe I Encadrement socio-éducatif de la jeunesse :</i>	46
5.6.2	<i>Axe II Jeunesse et Vulnérabilité Sociale :</i>	46
5.6.3	<i>Axe III Jeunesse et Insertion Socio-économique :</i>	47
5.6.4	<i>Axe IV Renforcement des capacités du secteur associatif jeune en matière de mobilisation, de citoyenneté et de participation à la vie publique</i>	47
5.6.5	<i>Axe V Renforcement Institutionnel</i>	47
5.7	DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT	47
5.8	TRANSPORT	47
5.8.1	<i>Axe 1 Assurer le désenclavement intérieur -Transport Rural (routes - voies fluviales)</i>	47
5.8.2	<i>Axe 2 Assurer le désenclavement intérieur du Mali - Transport urbain et interurbain (Routes, Rail, Air)</i>	48
5.8.3	<i>Axe 3 : Assurer le désenclavement extérieur du Mali-(Routes-Rail-Air)</i>	49
5.8.4	<i>Axe 4 : Maintenir et préserver les infrastructures et les équipements du réseau rural (routes - voies fluviales)</i>	50
5.8.5	<i>Axe 5 : Maintenir et préserver les infrastructures et équipements du réseau urbain</i>	50
5.8.6	<i>Axe 6 : Maintenir et préserver les infrastructures et équipements du réseau interurbain</i>	50
5.8.7	<i>Axe 7 : Renforcer les capacités institutionnelles et des Ressources Humaines</i>	51
5.8.8	<i>Axe 8 : Améliorer les niveaux de services, de sûreté et de sécurité des transports et les performances des BET/PME</i>	51
5.9	URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	52
5.10	COMMUNICATION	52
5.11	FORCES ARMEES ET SECURITE	52
5.11.1	<i>Forces Armées</i>	52
5.11.2	<i>Sécurité Intérieure et Protection Civile</i>	52
5.12	PRINCIPAL ET INTERET DE LA DETTE	53
5.13	MINES - HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	53

5.13.1	<i>Mines :</i>	53
5.13.2	<i>Energie</i>	53
5.13.3	<i>Eau</i>	54
5.14	POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION	54
5.15	DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	57

6 ANNEXES 59

6.1	ANNEXE 1 : PRESENTATION DU CADRE LOGIQUE D'OPERATIONNALISATION ET D'INTERNALISATION DU PROCESSUS CBMT	59
6.2	ANNEXE 2 : QUELQUES PROJETS ILLUSTRANT LES PROROGATIONS DES PROJETS/PROGRAMMES	60
6.3	ANNEXE 3 : CONTRIBUTION DES SOCIETES MINIERES AU MALI AUX RECETTES BUDGETAIRES 2002-2006	61

Table des Tableaux

TABLE 1:	TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE) 2002-2006 EN MILLIARDS DE FCFA	9
TABLE 2:	PERFORMANCES MACRO-BUDGETAIRES 2002-2006	10
TABLE 3:	COMPARAISON DES DOTATIONS BUDGETAIRES (Y COMPRIS LE FINANCEMENT EXTERIEUR) ET REPARTITION DES DEPENSES BUDGETAIRES DANS LE CSLP: 2002 A 2006	11
TABLE 4:	COMPARAISON DU FINANCEMENT EXTERIEUR DE LA LOI DE FINANCES ET DU CSLP (2002 - 2005) EN MILLIARDS DE FCFA	12
TABLE 5:	RECETTES TOTALES 2006 A 2011 (PRESENTATION DGB) (EN MILLIARDS DE FCFA)	14
TABLE 6:	RECETTES BUDGETAIRES PAR DIRECTION 2006 A 2011 (EN MILLIARDS DE FCFA)	14
TABLE 7:	RECETTES TOTALES (PRESENTATION TOFE) 2006-2011 EN MILLIARDS DE FCFA	15
TABLE 8:	DEPENSES TOTALES 2006-2011 (PRESENTATION DGB), EN MILLIARDS DE FCFA	16
TABLE 9:	PASSAGE ENTRE PRESENTATION DGB (LOI DE FINANCES) ET TOFE	17
TABLE 10:	DEPENSES BUDGETAIRES 2006-2011 (PRESENTATION TOFE)	18
TABLE 11:	REPARTITION DE L'APPUI BUDGETAIRE SUIVANT LES PROGRAMMES EN FCFA	18
TABLE 12:	RESSOURCES ET EMPLOIS BUDGETAIRES (TOFE) DU CSLP 2006-2011 EN MILLIARDS DE FCFA	19
TABLE 13:	PERFORMANCES MACRO-BUDGETAIRES ENVISAGEES 2006-2011	20
TABLE 14:	REPARTITION DU BUDGET PAR NATURE (PRESENTATION DGB) (EN MILLIARDS FCFA) 2006 – 2011	21
TABLE 15:	EVOLUTION DES DEPENSES DE TRANSFERT 2006-2011 (EN MILLIARDS DE FCFA)	24
TABLE 16:	EVOLUTION DES DEPENSES PPTE 2006-2011 (EN MILLIARDS DE FCFA)	25
TABLE 17:	REPARTITION SECTORIELLE DES PROJETS ET PROGRAMMES	26
TABLE 18:	DUREE MOYENNE DES PROJETS ET PROGRAMMES	26
TABLE 19:	QUELQUES PROJETS ET PROGRAMMES SUITE AUX PROROGATIONS DE DELAIS DE CLOTURE (EN MILLIONS FCFA.)	27
TABLE 20:	REPARTITION DU BSI (FINANCEMENT EXTERIEUR) PAR RAPPORT AU DOMAINE D'INTERVENTION DE 2006-2008	28
TABLE 21:	REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES (PRESENTATION DGB) 2006-2011 EN MILLIARDS DE FCFA	30
TABLE 22:	REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES 2006-2011 EN % PIB	30
TABLE 23:	REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES 2006-2011 EN % DU TOTAL	31
TABLE 24:	RATIOS GLOBAUX PAR SECTEUR 2006-2011	31
TABLE 25:	RATIOS DES CHARGES RECURRENTES PAR SECTEUR 2006-2011	31
TABLE 26:	EVOLUTION DES DEPENSES DE L'EDUCATION 2006-2011 (EN MILLIARDS DE FCFA)	32
TABLE 27:	EVOLUTION DES DEPENSES DE LA SANTE (EN MILLIARDS DE FCFA)	38
TABLE 28:	CADRE COMMUN DES CONDITIONNALITES (EDUCATION)	43
TABLE 29:	CADRE COMMUN DES CONDITIONNALITES (SANITAIRE ET SOCIAL)	44
TABLE 30:	EVOLUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES LIEES A LA DECENTRALISATION (EN MILLIERS DE FCFA)	56
TABLE 31:	ECHEANCES BUDGETAIRES	59
TABLE 32:	QUELQUES PROJETS ILLUSTRANT PROROGATIONS DES PROJETS/PROGRAMMES	60
TABLE 33:	PART DES SOCIETES MINIERES DANS LES RECETTES DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DU 1ER JANVIER 2002 AU 31 MARS 2006 (EN MILLIARDS DE FCFA)	62
TABLE 34:	SITUATION DE PRODUCTIONS D'OR, DES PAIEMENTS DE DIVIDENDES ET DE TAXE AD VALOREM AU PROFIT DE LA DNDC	63
TABLE 35:	CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER DANS LES RECETTES DE LA DNDC DU 1ER JANVIER 2002 AU 31 MARS 2006 (EN MILLIARDS DE FCFA)	63
TABLE 36:	EXONERATIONS ACCORDEES AUX SOCIETES MINIERES DE 2002 A 2005 (EN MILLIARDS DE FCFA)	64
TABLE 37:	CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER DANS LES RECETTES BUDGETAIRES DE L'ETAT DU 1ER JANVIER 2002 AU 31 MARS 2006 (EN MILLIARDS DE FCFA)	64

SIGLES

ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectives Territoriales
AE	Académie d'Enseignement
AGEROUTE	Agence d'Exécution des Travaux Routiers
APC	Approche par Compétence
AR	Autorité Routière
ARV	Antirétroviraux
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CAD/DE	Cellule d'Appui à la Déconcentration/ Décentralisation de l'Education
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFE	Centre d'Apprentissage Féminin
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CED	Centre d'Education pour le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNPAM	Conseil National des Personnes Agées du Mali
COMANAV	Compagnie Malienne de Navigation
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CSAR	Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé
CSC	Centre de Santé de Cercle
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSREF	Centre de Santé de Référence
CT	Collectivité Territoriale
DEF	Diplôme d'Études Fondamentales
DGABE	Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DGI	Direction Générale des Impôts
DNDC	Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DNGM	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNR	Direction National des Routes
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTCP	Diphthérie Tétanos Coqueluche Polio
EAC	Enquête Agricole et de Conjoncture
EBES	Enfants à Besoin Educatif Spéciaux
EDSM	Enquête Démographique et de Santé/Mali
EMEP	Enquête Malienne d'Évaluation de la Pauvreté
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAM	Fonds d'Assistance Médicale
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative de l'Annulation de la Dette Multilatérale
IAS	Inspection des Affaires Sociales

I/BIC	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux
IGM	Institut Géographique du Mali
ILS	Indicateurs Lumineux et Sonores
INFET	Institut National de Formation et en Equipement et Transport
IRVM	Impôt sur les Revenues de Valeurs Mobilières
MDSSPA	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEG	Médicaments Génériques
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MME_DNPD	Modèle Macro-Economique du Mali de la DNPD
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MS	Ministère de la Santé
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
PAGAMGFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PARAD	Programme d'Appui à la Reforme Administrative et à la Décentralisation
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes
PDDSS	Plan Décennal de Développement Socio-Sanitaire
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PDS	Projet de Développement Sanitaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Éducation
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	Programme de Développement Social et Sanitaire
RNDB	Revenu National Disponible Brut
SiSo	Système d'Information Sociale
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1 REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES ET GESTION BUDGETAIRE

1. Au cours du CSLP I, des avancées significatives ont été réalisées en terme de gestion des finances publiques et dans le domaine de planification macroéconomique et macro-budgétaire (i) par la mise en œuvre de Budgets programmes (CDMT); (ii) la mise en application de manuels de procédures d'exécution des dépenses; (iii) l'interconnexion des réseaux informatiques des administrations chargées de l'élaboration et de l'exécution du Budget d'Etat; (iv) la mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire et le renforcement des contrôles; (v) l'implantation d'un modèle macroéconomique et macro-budgétaire ainsi que la création d'un Comité de Prévision et de Modélisation en 2003.
2. S'agissant des dépenses publiques, une gestion rigoureuse a permis de maintenir une position budgétaire conforme aux objectifs du programme avec le FMI. Les dépenses courantes et d'investissement ont été maintenues dans les limites du programme. Les retards dans les décaissements de l'aide extérieure ont entraîné une baisse du volume et du taux d'exécution du Budget Spécial d'Investissement (BSI).
3. Sur la période du CSLP I, le Mali a respecté la plupart des critères de convergence de l'UEMOA (solde budgétaire de base hors PPTTE, taux d'investissement public, taux d'inflation, masse salariale en pourcentage des recettes fiscales). Ceci n'a toutefois pas été de nature à réduire significativement le niveau de pauvreté à cause notamment du niveau insuffisant de croissance. Le non respect du critère de taux de pression fiscale indique que des efforts importants restent à entreprendre en matière de mobilisation de ressources budgétaires intérieures.
4. Le Gouvernement a adopté en avril 2005 un Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP). Dans ce cadre, il sera mis en œuvre des actions (i) d'adaptation et de modernisation du Cadre général des Finances Publiques, (ii) de renforcement de la gouvernance et de la transparence, (iii) d'accroissement de l'efficacité des administrations fiscales et financières, (iv) d'augmentation de la qualité de la préparation et de l'exécution du Budget, (v) d'intégration des financements extérieurs dans les procédures budgétaires nationales, (vi) d'interconnexion de systèmes informatisés de gestion des dépenses publiques, (vii) d'accroissement de la performance des Directions Administratives et Financières (DAF), (viii) d'accroissement de l'efficacité des marchés publics et (ix) de la formation permanente des agents financiers.
5. L'amélioration durable de la situation financière de l'Etat restera une composante essentielle de la gestion budgétaire. L'objectif est d'une part de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat à un niveau soutenable tout en assurant la prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires et, d'autre part de créer un «espace budgétaire» en vue de l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté.
6. La politique budgétaire restera caractérisée par la poursuite de l'effort d'ajustement en termes (i) d'amélioration des recettes, (ii) de maîtrise des dépenses publiques et (iii) de la recherche de financement extérieur selon les modalités de l'appui budgétaire, conformément aux conclusions de la Table Ronde de Genève en mars 2004.
7. Les appuis budgétaires constituent l'instrument de coopération financière entre gouvernement du Mali et les Partenaires Techniques et Financiers qui permet (i) de mieux coordonner leurs activités, (ii) de substituer progressivement les procédures nationales à la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds et (iii) d'examiner les moyens concrets d'harmoniser les programmes et les procédures, afin de préparer une réorientation progressive d'une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide-programme transitant par le budget.
8. Le présent Cadre Budgétaire à Moyen Terme s'inscrit dans le processus d'amélioration de la gestion budgétaire avec la mise en place d'un instrument donnant une vision sur les tendances des recettes et des dépenses à moyen terme pour: (i) renforcer le dispositif de gestion axé sur les résultats, (ii) rechercher une plus grande efficacité des dépenses, (iii)

disposer un outil d'aide à la décision et de négociation avec les partenaires au développement dans la recherche du financement des programmes de développement.

9. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme constitue le principal moyen d'opérationnalisation du document du CSLP. Ce cadre détermine les agrégats budgétaires en cohérence avec le cadre macroéconomique et les stratégies et les orientations inscrits dans le CSLP. Le CBMT présente le cadre macroéconomique à partir duquel la programmation budgétaire des recettes et dépenses est réalisée. Il détermine les enveloppes globales sectorielles ainsi que les politiques des stratégies et des actions envisagées dans les différents secteurs.
10. Les prévisions en matière de dépenses totales et prêts nets sont entièrement cohérentes dans le cadrage macroéconomique et le CBMT global. Le cadrage macro-budgétaire prévoit une augmentation de dépenses totales et prêts nets au rythme annuel moyen de 7,1% pour atteindre 1.216,7 milliards de FCFA en 2011. Les dépenses budgétaires représenteront en moyenne de 28,1% du PIB contre 27,5% du PIB sur la période 2002-2005. Ces indicateurs traduisent une politique budgétaire prudente reposant sur une mobilisation des ressources nationales. L'accent sera mis sur la recherche d'une plus grande efficacité des dépenses qui pourrait se réaliser à travers une déconcentration des crédits budgétaires au niveau opérationnel afin d'accroître davantage l'impact des interventions de l'Etat sur les conditions de vie des populations.
11. Les résultats du scénario volontariste du MME_DNPD font ressortir un niveau des recettes totales (hors dons) de 896,3 milliards de FCFA en 2011 contre 540,0 en 2006, soit un taux de progression moyen annuel de 10,7% (contre 13,0% en 2002-2005). Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 10,5%. Ainsi, le taux de pression fiscale s'améliorerait rapidement et serait 17% à partir de 2008 (en moyenne 16,6% entre 2007 et 2011), contre une moyenne de 14,6% entre 2002 et 2005. La norme communautaire serait donc respectée à partir de 2008. Le scénario macroéconomique de base part d'une hypothèse plus modeste en supposant que le taux de pression fiscale augmenterait graduellement pour atteindre 17% en 2011.
12. Pour sa part, la masse salariale passerait de 149 milliards de FCFA en 2006 à 222,6 milliards en 2011, soit un taux de croissance moyen de 8,4% contre 12,6% en 2002-2005. Elle se situerait en moyenne à 29,2% des recettes fiscales entre 2007 et 2011, contre 30,7% entre 2002 et 2005. Ainsi, l'objectif de l'UEMOA de moins de 35% est bien atteint. Ceci concerne également l'objectif quant au solde budgétaire de base qui devrait être positif. Ce solde rapporté au PIB se chiffre à 0,9% en moyenne annuelle 2007-2011 contre 0,2% entre 2002 et 2005. Le troisième critère de l'UEMOA est également observé, à savoir le ratio des investissements publics financés sur ressources internes par rapport au PIB dont le seuil minimum est fixé à 20%. Les prévisions budgétaires dégagent un ratio de 22,5% en moyenne pour la période 2007-2011 contre 21,9% en 2002-2005.

2 EVOLUTION DU BUDGET DE L'ETAT 2002 - 2006

13. La politique budgétaire sur la période 2002-2006 avait visé à contenir le déficit budgétaire et à réaliser les investissements publics importants pour la relance des activités économiques et à l'amélioration des conditions de vie de la population.
14. La période fut marquée par un faible taux de fiscalisation des services d'assiettes, le taux de pression fiscale était de 13,8% en 2002 et 14,7% en 2006. Le niveau des recettes totales et dons est passé de 456,7 milliards de FCFA en 2002 à 1.740 milliards de FCFA en 2006 à cause de la restructuration de la dette IADM (1.035,7), tandis que les dépenses totales et prêts nets ont évolué de 541 milliards de FCFA en 2002 à 865,6 milliards de FCFA en 2006. L'évolution des dépenses est imputable aux dépenses de réduction de la pauvreté et aux dépenses exceptionnelles.
15. Les efforts d'assainissement des finances publiques ont abouti à un déficit du solde budgétaire primaire de 29,8 milliards de FCFA en 2002 à 44,9 milliards de FCFA en 2006. Quant au solde global base engagement, il est resté déficitaire passant de 84,3 milliards de FCFA en 2002 à 874,4 milliards de FCFA en 2006.
16. Les dotations budgétaires de la Loi de finances ont évolué de 679,3 milliards de FCFA à 935,8 milliards de FCFA en 2006, soit une augmentation en moyenne de 8,3% sur la période 2002-2006. Le niveau d'exécution des dotations budgétaires est passé de 591,6 milliards de FCFA en 2002 à 774,1 milliards de FCFA en 2005, soit un accroissement moyen de 9,5%.
17. Le financement extérieur de la Loi de finance a évolué de 208,3 milliards de FCFA en 2002 à 231,6 milliards de FCFA en 2006, soit une augmentation moyenne de 3,6%. Son niveau d'exécution est passé de 140,7 milliards de FCFA en 2002 à 179,8 milliards de FCFA en 2005, soit un accroissement moyen de 9,2%.
18. Le Mali a obtenu entre 2000 et 2005 au titre du PPTE un allègement total de la dette de 141,97 milliards de FCFA dont 29,05 milliards de FCFA au titre du FMI, 48,57 milliards de FCFA pour l'IDA; 16,66 milliards de FCFA pour le Club de Paris, 26,83 milliards de FCFA pour la BAD/FAD.

Table 1: Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) 2002-2006 en milliards de FCFA

	2002	2003	2004	2005	2006
Total des recettes et dons	456,7	534,0	557,9	621,6	1.740,0
Recettes totales	370,9	421,7	454,6	506,6	540,0
Recettes budgétaires	337,2	384,3	412,0	461,3	497,5
Recettes fiscales	306,0	349,1	393,3	446,2	469,9
Mesures supplémentaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales	31,2	35,2	18,7	15,1	27,6
Recettes fonds spéc. et budgets annexes	33,7	37,4	42,6	45,3	42,5
Dons	85,8	112,3	103,3	115,0	1.200,0
Dons pour projets	69,2	60,7	70,0	70,0	81,3
Dons budgétaires	16,6	51,6	33,3	45,0	35,8
Appui budgétaire sectoriel	0,0	0,0	0,0	0,0	47,2
Restructuration dette IADM	0,0	0,0	0,0	0,0	1.035,7
Dépenses et prêts nets	541,0	552,0	626,1	714,9	865,6
Dépenses budgétaires	512,2	518,5	592,5	646,9	828,7
Dépenses courantes	309,2	316,9	350,3	378,8	427,0
Salaires	93,5	106,2	121,7	137,8	149,0
Biens et services	109,0	107,7	136,5	140,9	161,1
Transferts et subventions	87,8	83,8	74,5	79,6	96,8
Intérêts dus	18,9	19,2	17,6	20,5	20,1
Dette intérieure	2,1	3,3	1,5	2,3	2,6
Dette extérieure	16,8	15,9	16,1	18,2	17,5
Dépenses en capital	203,0	201,6	242,2	268,1	401,7
Financement extérieur	140,3	123,3	152,8	170,0	280,7
Emprunts	71,1	62,6	82,8	100,0	152,2
Dons globaux	69,2	60,7	70,0	70,0	81,3
Appui budgétaire sectoriel	0,0	0,0	0,0	0,0	47,2
Financement intérieur 1)	62,7	78,3	89,4	98,1	121,0
Dépenses fds.spéc. et budgets annexes	33,7	37,4	42,6	45,3	42,5
Prêts nets	-4,9	-3,9	-9,0	22,7	-5,6
Solde budgétaire primaire (FMI) 2)	-29,8	-7,0	-18,7	-38,3	-44,9
Solde global (engagements, hors dons)	-170,1	-130,3	-171,5	-208,3	-325,6
Solde global (engagements)	-84,3	-18,0	-68,2	-93,3	874,4
Ajustement	-1,5	11,0	7,9	-10,3	0,0
Solde global (base caisse & hors dons)	-171,6	-119,3	-163,6	-218,6	-325,6
Solde global (base caisse)	-85,8	-7,0	-60,3	-103,6	874,4
FINANCEMENT	85,8	7,0	60,3	103,6	-874,4
Financement extérieur net	88,5	90,8	74,5	103,4	-845,1
Emprunts	102,6	97,5	82,8	119,3	200,7
Projets	71,1	62,6	82,8	100,0	152,2
Prêts budgétaires	31,5	34,9	0,0	19,3	48,5
Amortissement (-)	-41,6	-36,8	-37,0	-40,5	-1.071,7
Régulation dette/PPTE	27,5	30,1	28,7	24,6	25,9
Financement intérieur net	-2,7	-83,8	-14,2	0,1	-43,1
bancaire (net)	-9,9	-49,6	14,4	33,1	-34,0
Recettes de privatisation	29,4	1,0	1,2	9,7	8,1
Autres financements	-22,2	-35,2	-29,8	-42,7	-17,2
Gap de financement Etat (+ = déficit)	0,0	0,0	0,0	0,0	13,8

1) secteur bancaire et secteur privé

2) Recettes (hors dons) moins dépenses tot. (y c. prêts nets) (hors dép. en capital à financem. extér.)

Source: DGD/DNPD

Table 2: Performances macro-budgétaires 2002-2006

Ressources et emplois des biens & services	2002	2003	2004	2005	2006
PIB aux prix du marché (mrd. FCFA courants)	2.222,7	2.453,6	2.632,1	2.892,9	3.205,8
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	4,4%	7,7%	2,8%	6,1%	3,6%
Taux d'investissement fixe (FBCF/PIBm)	19,8%	18,0%	17,0%	15,4%	20,9%
- FBCF publique en % du PIBm	7,8%	7,5%	7,4%	6,9%	10,0%
- FBCF privée en % du PIBm	12,0%	10,5%	9,6%	8,5%	11,0%
Taux de consommation (en % PIBm)	85,7%	81,5%	86,2%	85,9%	84,1%
- Taux de consommation privée	75,2%	70,0%	74,4%	74,1%	71,2%
- Taux de consommation publique	10,5%	11,5%	11,8%	11,7%	12,9%
Produit national brut par tête en FCFA courants	199.502	223.302	230.402	247.176	269.324
Taux de croissance réel du Produit national brut par tête	0,1%	8,6%	-1,7%	3,4%	2,5%
Finances publiques	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	13,8%	14,2%	14,9%	15,4%	14,7%
Taux de fiscalité (recettes courantes, hors dons, en % du PIB)	16,7%	17,2%	17,3%	17,5%	16,8%
Taux de fiscalité (recettes courantes en % du PIB sect.formel)	45,0%	52,6%	46,1%	47,3%	49,0%
Total des dépenses et prêts nets, en % du PIB	24,3%	22,5%	23,8%	24,7%	27,0%
Solde opérations courantes (épargne publ. nat.) en % du PIB	5,9%	8,2%	7,3%	7,8%	40,5%
Solde opérations courantes (épargne propre) en % du PIB	2,8%	4,3%	4,0%	4,4%	3,5%
Solde budgétaire primaire (FMI), en % du PIB	1,0%	2,0%	1,6%	1,0%	0,6%
Solde budgétaire primaire (UEMOA), en % du PIB	-0,1%	0,9%	0,4%	-0,5%	-0,6%
Solde global (base engagements), hors dons, en % du PIB	-7,7%	-5,3%	-6,5%	-7,2%	-10,2%
Solde global (base caisse), en % du PIB	-3,9%	-0,3%	-2,3%	-3,6%	27,3%
Aide extérieure	2002	2003	2004	2005	2006
Aide extérieure (brut) en % du PIB	9,7%	9,8%	8,2%	9,0%	46,5%
Aide extérieure (brut) en mio. \$ E.U.	310,8	413,8	407,1	496,5	2.853,8
Critères de convergence UEMOA	2002	2003	2004	2005	2006
Critères de premier rang:					
Ratio souhaité					
Ratio du solde budgétaire de base / PIB m 1/ >=0%	-0,1%	0,9%	0,4%	-0,5%	-0,6%
Taux d'inflation (IHPC Bamako) <=3%	5,1%	-1,3%	-3,1%	6,4%	2,4%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB m <=70%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont: encours dette extérieure / PIB m	74,2%	59,0%	63,9%	60,0%	23,3%
Variation des Arriérés de paiement intérieurs (en mrd. FCFA) <=0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des Arriérés de paiement extérieurs (en mrd. FCFA) <=0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Critères de second rang:					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales <=35%	30,6%	30,4%	30,9%	30,9%	31,7%
Ratio invest. publics financés sur ress. internes sur rec. fisc. 2/ >=20%	20,5%	22,4%	22,7%	22,0%	25,8%
Ratio déficit extérieur courant hors transferts publics / PIB m <=5%	-6,1%	-9,2%	-10,2%	-9,1%	-7,4%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m) >=17%	13,8%	14,2%	14,9%	15,4%	14,7%

1) Recettes (hors dons) moins total des dépenses (y c. prêts nets) (hors dépenses en capital à financem. ext. et hors PPTE) / PIBm

2/ ici seulement invest. BSI

Source: DNP/DGB

Table 3: Comparaison des dotations budgétaires (y compris le financement extérieur) et Répartition des dépenses budgétaires dans le CSLP: 2002 à 2006

DESIGNATION	2002				2003				2004				2005				2006		
	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LFC (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LF (1)	CSLP (2)	Ecart (1-2)
Pouvoirs Publics Administration Générale	73,529	73,753	53,156	20,597	67,84	85,7	65,834	19,866	75,443	94,317	67,035	27,282	96,808	103,396	89,308	14,088	115,695	115,695	0
Diplomatie Affaires Etrangères	11,798	12,836	10,949	1,887	12,841	14,564	12,161	2,403	13,098	16,155	12,904	3,251	14,588	17,935	14,462	3,473	16,714	16,714	0
Défense Nationale Sécurité Intérieure	44,494	44,712	45,762	-1,05	48,63	47,314	51,671	-4,357	55,309	49,375	54,476	-5,101	63,201	51,97	60,807	-8,837	68,919	68,919	0
Education de Base	51,963	48,775	53,11	-4,335	74,305	54,502	62,2	-7,698	89,652	59,285	84,617	-25,332	96,004	62,907	81,417	-18,51	119,322	119,322	0
Enseignement Secondaire Supérieur	26,603	29,298	26,601	2,697	28,347	31,731	28,047	3,684	29,409	33,773	27,756	6,017	32,699	37,059	31,355	5,704	39,168	39,168	0
Culture Jeunesse Sports	6,297	6,678	5,649	1,029	7,907	7,809	7,399	0,41	9,717	8,647	9,455	-0,808	11,334	9,52	10,78	-1,26	13,051	13,051	0
Santé	39,376	39,666	32,582	7,084	52,093	43,543	33,925	9,618	53,436	46,618	41,785	4,833	57,1	50,156	48,273	1,883	72,684	72,684	0
Secteurs Sociaux	16,928	11,937	12,529	-0,592	17,132	13,293	17,983	-4,69	28,439	14,677	27,971	-13,294	33,044	15,587	30,671	-15,084	27,849	27,849	0
Emploi	0,7	0,753	0,659	0,094	1,948	1,242	1,676	-0,434	3,648	1,514	3,141	-1,627	5,194	1,605	4,725	-3,12	7,636	7,636	0
Agriculture	110,536	105,059	85,932	19,127	114,554	89,717	66,151	23,566	118,862	86,184	72,405	13,779	143,684	91,201	116,159	-24,958	118,283	118,283	0
Mines Hydraulique Industrie	32,716	32,816	22,414	10,402	26,578	26,331	20,459	5,872	27,834	31,388	16,318	15,07	41,919	36,718	25,841	10,877	53,859	53,859	0
Urbanisme Travaux Publics	65,341	66,942	65,877	1,065	87,172	73,502	79,843	-6,341	88,158	76,327	63,603	12,724	83,622	80,278	85,989	-5,711	99,217	99,217	0
Transport	17,053	17,998	11,547	6,451	10,655	23,501	4,628	18,873	15,301	24,813	17,4	7,413	11,34	28,899	8,958	19,941	10,57	10,57	0
Communication	6,287	6,424	3,933	2,491	9,771	7,984	9,1	-1,116	8,931	8,899	13,137	-4,238	10,09	9,812	7,259	2,553	9,1	9,1	0
Dettes Intérieures	6,82	7,37	8,547	-1,177	13,04	14,88	8,067	6,813	1,748	14,88	12,986	1,894	1,88	14,88	1,366	13,514	1,637	1,637	0
Dettes Extérieures	58,666	54,484	57,665	-3,181	63,449	72,517	42,812	29,705	74,5	74,5	46,46	28,04	81,406	82,593	76,17	6,423	79,053	79,053	0
Dotations non réparties	110,224	93,997	94,644	-0,647	101,29	91,749	109,116	-17,367	93,713	97,91	86,542	11,368	66,718	102,038	80,581	21,457	83,002	83,002	0
TOTAUX DEPENSES BUDGETAIRES	679,331	653,498	591,556	61,942	737,552	699,879	621,072	78,807	787,198	739,262	657,991	81,271	850,631	796,554	774,121	22,433	935,759	935,759	0

Table 4: Comparaison du Financement extérieur de la Loi de Finances et du CSLP (2002 - 2005) en milliards de FCFA

DESIGNATION	2002				2003				2004				2005			
	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (2-3)	LF (1)	CSLP (2)	EXEC(3)	Ecart (1-2)
Pouvoirs Publics Administration Générale	21,5	21,5	11,7	9,8	16,2	21,5	14,5	7	12,7	21,5	6,5	15	16,5	21,5	12,8	8,7
Diplomatie Affaires Etrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Défense Nationale Sécurité Intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,1	-0,1
Education de Base	10,4	6,4	10,2	-3,8	23,1	6,3	12,4	-6,1	29,8	6,4	26,9	-20,5	26,1	6	16,8	-10,8
Enseignement Secondaire Supérieur	0,8	4,9	0,4	4,5	0,1	4,9	0,1	4,8	0,1	4,7	0	4,7	0	4,9	0	4,9
Culture Jeunesse Sports	0,5	0,5	0,1	0,4	0,4	0,5	0	0,5	0,1	0,4	0	0,4	0,2	0,5	0,1	0,4
Santé	18	18,1	12,1	6	25,1	18	9,7	8,3	19,8	18	11,8	6,2	20,1	18	15,1	2,9
Secteurs Sociaux	6,6	6,6	7,4	-0,8	4,6	6,6	5,5	1,1	4,9	6,6	4,5	2,1	8,3	6,6	6	0,6
Emploi	0	0,1	0	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture	59,4	59,5	35,5	24	71,7	59,4	33,4	26	87,3	59,4	44,4	15	83,7	59,4	59,9	-0,5
Mines Hydraulique Industrie	26,9	26,9	17,1	9,8	18,8	19,2	13,2	6	13,1	23,6	6,8	16,8	24,7	28	15,4	12,6
Urbanisme Travaux Publics	52,1	52,1	43,1	9	51,3	52,1	48,1	4	55,3	52,1	33,3	18,8	46,5	52,1	51,9	0,2
Transport	7,7	6,8	2,7	4,1	4,2	18,1	1,3	16,8	0	7,7	0,8	6,9	2	6,9	0,9	6
Communication	2,6	2,6	0,4	2,2	3,1	1,7	3,2	-1,5	3,1	2,6	7,2	-4,6	3,4	2,6	0,8	1,8
Dettes Intérieures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes Extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations non réparties	1,8	0,9	0	0,9	0	0	0	0	0	1,9	0	1,9	0	2	0	2
TOTAUX DEPENSES BUDGETAIRES	208,3	206,9	140,7	66,2	218,6	208,3	141,4	66,9	226,2	204,9	142,2	62,7	231,6	208,5	179,8	28,7

3 CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE 2007 - 2011

19. La conjoncture économique du Mali ces dernières années a été marquée par la crise ivoirienne depuis 2002, la baisse de la production de l'or en 2003, l'invasion des criquets pèlerins en 2004 et la mauvaise pluviométrie pendant la campagne 2004/2005. Cependant, le taux de croissance moyen attendu serait de 7% sur la période 2007-2011 contre 5,2% réalisé entre 2002 et 2005.
20. La programmation budgétaire se fonde sur la détermination des revenus de l'Etat, le calcul des enveloppes globales en tenant compte des objectifs de la politique budgétaire et de la détermination du déficit budgétaire, en cohérence avec le cadre macroéconomique.

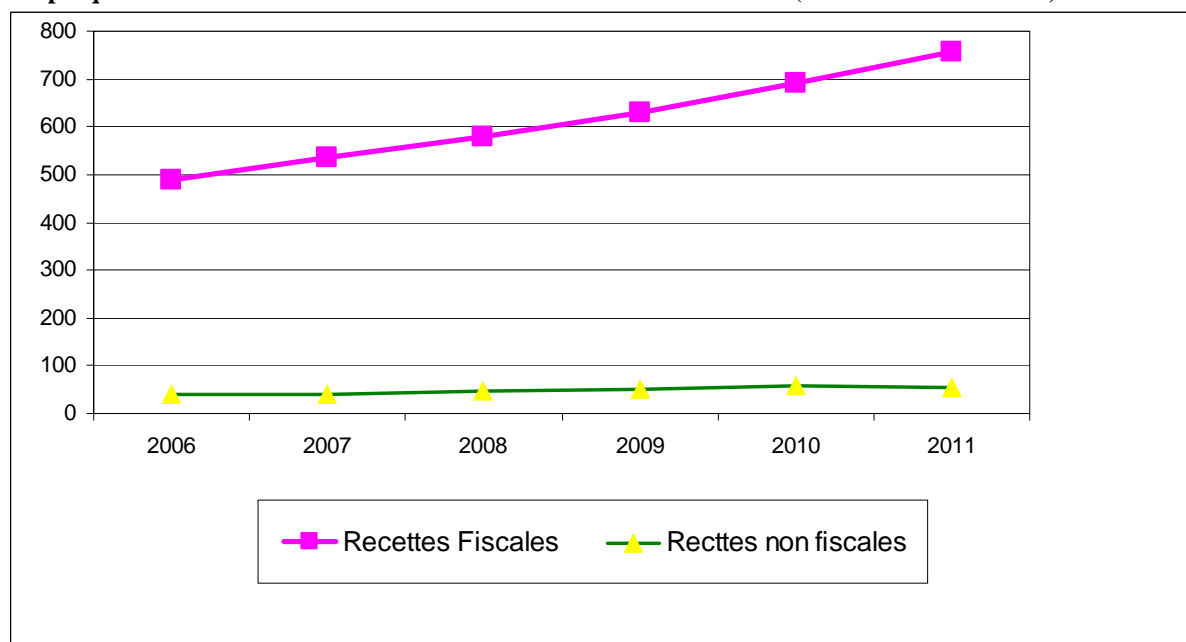
3.1 Ressources budgétaires 2007-2011

21. Les ressources du Budget d'Etat 2007 s'élèvent à 885,3 milliards de FCFA. En 2008, 2009, 2010 et 2011, elles devraient s'accroître respectivement de 947,8 milliards de FCFA ; 1.019,7 milliards ; 1.118,2 milliards et 1.209,8 soit un taux de progression respectif de 7,1% par rapport à 2007 ; 7,6% par rapport à 2008 ; 9,7% par rapport à 2009 et 8,2% par rapport à 2010.
22. Pour atteindre les prévisions de ressources ci-dessus indiquées, les services d'assiette et de recouvrement continueront d'optimiser les systèmes actuels de recouvrement tout en développant de nouvelles initiatives.
23. Au niveau de la fiscalité intérieure, le renforcement du contrôle fiscal et les opérations d'élargissement de l'assiette entrepris depuis les cinq dernières années seront maintenus et exécutés avec la plus grande efficacité à travers la mise en application des mesures nouvelles. Ces mesures se traduiront par :
 - l'élargissement de l'assiette fiscale: la stratégie à bâtir s'articulera autour de la mobilisation du potentiel global de l'économie nationale ;
 - l'identification correcte des contribuables et l'information des contribuables permettront de maîtriser les évasions fiscales ;
 - l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement : modernisation de l'administration fiscale, l'adaptation de la législation fiscale par le rapprochement du fait générateur, le renforcement du système de l'impôt à la source ;
 - la réorganisation de l'administration fiscale ;
 - l'intensification de la lutte contre la fraude;
 - le suivi accru du secteur minier;
 - la mise en pratique des contrôles périodiques pour une application rigoureuse des pénalités ;
 - l'amélioration du recouvrement de la taxation sur les locations verbales ;
 - les effets positifs de certaines réformes en cours du Code Général des Impôts (l'instauration du Régime Simplifié d'Imposition);
 - la meilleure gestion du mécanisme de taxation des produits pétroliers;
 - la maîtrise des exonérations douanières ;
 - l'amélioration de l'application du Programme de Vérification des Importations (PVI) ;
 - le renforcement des capacités des services d'assiettes et de recouvrement ;
 - l'amélioration dans le traitement des déclarations de produits originaires de l'UEMOA ;
 - le respect des dispositions en matière d'enlèvement des marchandises.

Table 5: Recettes totales 2006 à 2011 (présentation DGB) (en milliards de FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
RECETTES FISCALES	487,523	534,482	580,171	630,090	689,993	755,739
RECETTES NON FISCALES	41,234	39,568	46,943	49,779	57,373	53,260
RECETTES EXCEPTIONNELLES	25,907	10,472	10,660	11,225	12,141	11,125
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT	233,465	245,899	268,400	290,300	317,200	345,300
APPUI BUDGETAIRE	47,224	49,227	35,503	31,751	34,702	37,145
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	5,387	5,672	6,091	6,541	6,785	7,204
TOTAL	840,740	885,320	947,768	1.019,685	1.118,195	1.209,772

Source : DGB, DNDC, DNTCP, DNP, DGABE, DGD, DGI et DGD

Graphique 1: Evolution des recettes fiscales et non fiscales 2006-2011 (en milliards de FCFA)

24. Les recettes fiscales augmenteront durant la période 2007-2011 selon la tendance du Graphique 1, tandis que les recettes non fiscales resteront linéairement stables sur la même période. Par service de recouvrement, les recettes budgétaires pour la période se présentent comme suit :

Table 6: Recettes budgétaires par Direction 2006 à 2011 (en milliards de FCFA)

SERVICES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Direction Générale des Douanes	244,100	265,628	293,900	317,500	348,400	382,300
Direction Générale des Impôts	215,133	237,647	254,896	280,386	308,424	339,267
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	19,878	18,609	21,915	23,011	24,162	25,369
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat 1/	8,070	8,070	3,000	3,000	8,000	1,000
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	36,000	38,520	49,405	51,555	54,122	57,021
Direction Générale de la Dette Publique 2/	5,576	5,576	3,998	4,417	4,258	4,042
TOTAL Recettes budgétaires (selon DGB)	528,757	574,050	627,114	679,869	747,366	808,999
TOTAL Recettes budgétaires (selon TOFE) 3/	493,111	535,404	595,917	648,337	711,278	780,249

1/ Recettes de privatisation

2/ Prêts nets (nég.)

3/ Total DGB - recettes privatisation - prêts nets - remboursement exonérations - remboursement crédit TVA

Source : DNDC, DGD, DGI, DNTCP, DGD, DGABE

Graphique 2: Evolution des recettes budgétaires par Direction 2006-2011 (en milliards de FCFA)

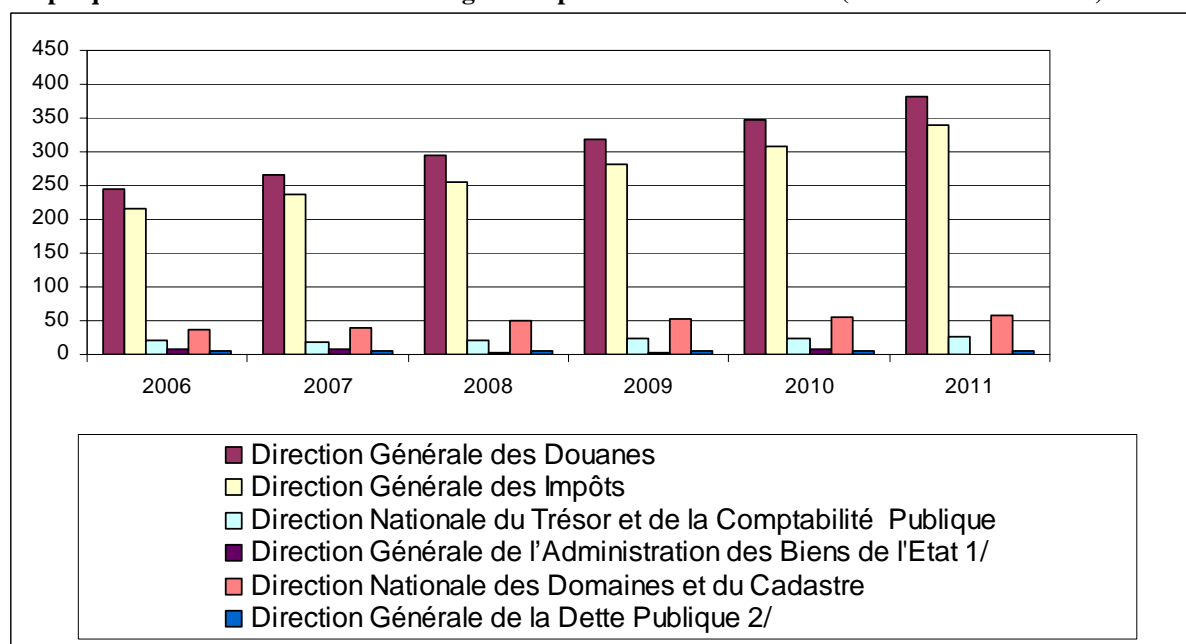


Table 7: Recettes totales (présentation TOFE) 2006-2011 en milliards de FCFA

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
		CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	2007-2011
Total des recettes et dons	1.740,0	749,4	881,4	935,6	1.008,0	1.088,3	932,6
Recettes totales	540,0	582,4	718,6	768,6	828,5	896,3	758,9
Recettes budgétaires	497,5	535,4	663,5	708,5	765,9	829,5	700,6
Recettes fiscales	469,9	509,5	621,0	662,2	713,5	773,6	655,9
Impôts directs	89,9	106,2	112,3	122,5	131,1	141,3	122,7
Impôts indirects	380,0	403,3	448,4	491,5	575,8	632,3	510,3
TVA	216,2	240,0	256,2	280,0	341,1	375,4	298,5
TVA intérieure	84,0	93,0	100,1	113,3	160,1	178,7	129,0
TVA sur importations	132,2	147,0	156,2	166,7	181,0	196,7	169,5
Taxe intérieure sur produits pétroliers	25,0	27,0	28,7	30,5	33,0	35,7	31,0
Taxe sur les importations	71,9	75,0	79,2	84,5	91,8	99,7	86,0
Autres droits et taxes	88,9	87,3	101,3	114,6	129,6	142,9	115,1
Remboursement de taxes exonérées	-15,0	-16,0	-17,0	-18,1	-19,7	-21,4	-18,5
Mesures supplémentaires	0,0	0,0	60,4	48,2	6,6	0,0	23,0
Recettes non fiscales	27,6	25,9	42,5	46,4	52,4	55,9	44,6
Recettes fonds spéc. et budgets annexes	42,5	47,0	55,0	60,0	62,6	66,8	58,3
Dons	1.200,0	167,0	162,9	167,1	179,5	191,9	173,7
Dons pour projets	81,3	93,0	102,4	110,1	119,5	129,3	110,9
Dons budgétaires	35,8	24,8	25,0	25,2	25,3	25,5	25,2
Appui budgétaire sectoriel	47,2	49,2	35,5	31,8	34,7	37,1	37,7
Restructuration dette IADM	1.035,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : DGB, DNP

3.2 Dépenses budgétaires 2007-2011

25. La projection des dépenses budgétaires a été faite sur la base des tendances passées et les ajustements par rapports aux effets des politiques économiques nationales. Les projections sur dépenses du budget spécial d'investissement reposent sur le Programme Triennal d'Investissement et le cadrage macroéconomique. Les dépenses totales seront maintenues en moyenne à 28,1% du PIB entre 2007 et 2011 contre 27,5% sur la période 2002-2005.

26. Les dépenses totales du Budget s'élèvent à 976,6 milliards de FCFA en 2007 pour atteindre 1.241,7 milliards en 2011, soit un taux de progression respectif de 3,9% par rapport à 2007 ; 6,0 % par rapport à 2008 ; 7,3% par rapport à 2009 et 7,7% par rapport à 2010. Cette tendance s'explique par la baisse de la dette extérieure.

27. Les dépenses courantes s'élèvent à 524,5 milliards de FCFA en 2007 et se chiffreront à 664,8 milliards en 2011, soit un taux de progression respectif de 3,8% par rapport à

2007 ; 5,9% par rapport à 2008 ; 7,0% par rapport à 2009 et 7,7% par rapport à 2010. Cette tendance s'explique par les dépenses de fonctionnement au niveau des administrations des l'Etat.

28. Les dépenses en capital sur financement intérieur (y compris les ressources PPTE) s'élèvent à 151,3 milliards de FCFA en 2007 et se situeront à 187,9 milliards en 2011, soit un taux d'accroissement respectif de 5,7% par rapport à 2007, 6,2% par rapport à 2008, 4,5% par rapport à 2009 et 6,0% par rapport à 2010. Les dépenses en capital comprennent les contreparties du budget spécial d'investissement, le budget spécial d'investissement intérieur et les dépenses en investissement du budget ordinaire.
29. Les dépenses en capital sur financement extérieur sont de 245,9 milliards de FCFA en 2007 et s'élèveront 345,3 milliards en 2011, soit un taux d'augmentation respectif de 9,2% par rapport à 2007 ; 8,2% par rapport à 2008, 9,3% par rapport à 2009 et 8,9 par rapport à 2010.
30. Les appuis budgétaires s'élèvent à 49,2 milliards de FCFA en 2007 et se chiffreront à 37,1 milliards en 2011. Ces montants sont obtenus par la moyenne des appuis (2006-2008) et une légère augmentation annuelle.
31. Les appuis budgétaires constituent l'instrument de coopération financière entre gouvernement du Mali et les partenaires techniques et financiers (i) de mieux coordonner leurs activités et de substituer progressivement les procédures nationales à la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds et (ii) d'examiner les moyens concrets d'harmoniser les programmes et les procédures, afin de préparer une réorientation progressive d'une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide-programme transitant par le budget.
32. Il est à noter que la présentation des dépenses dans la Loi de Finances ne correspond pas entièrement à celle du TOFE. Il est donc nécessaire de procéder à un remaniement des chiffres afin d'être cohérent avec la méthodologie du FMI notamment en ce qui concerne le calcul ultérieur des ratios de performance (soldes budgétaires, taux de fiscalité, etc.). La Table 9 présente le passage des dépenses du Budget aux dépenses TOFE. Table 10, plus détaillée d'ailleurs, correspond ainsi à la Table 8. Comme déjà dit ci-dessus, les projections des dépenses de la DGB correspondent entièrement à celles du scénario volontariste de la DNP. Il est seulement à retenir que le TOFE de la DNP contient des chiffres plus élevés quant aux recettes et dépenses des Fonds spéciaux et budgets annexes car beaucoup d'éléments ne sont pas enregistrés à la DGB mais qui le sont au Trésor.

Table 8: Dépenses totales 2006-2011 (présentation DGB), en milliards de FCFA

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses courantes	513,711	524,533	544,468	576,673	617,295	664,757
Dépenses en capital (financement intérieur)	135,972	151,270	159,923	169,787	177,367	187,945
Dépenses en capital (financement extérieur)	233,465	245,899	268,400	290,300	317,200	345,300
Budgets annexes comptes et fonds spéciaux	5,387	5,672	6,091	6,541	6,785	6,599
Appui budgétaires	47,224	49,227	35,503	31,751	34,702	37,145
Dépenses totales	935,759	976,602	1014,385	1075,052	1153,349	1241,745

Source : DGB, DNDP

Graphique 3: Evolution des dépenses budgétaires 2006-2011 (en milliards de FCFA)

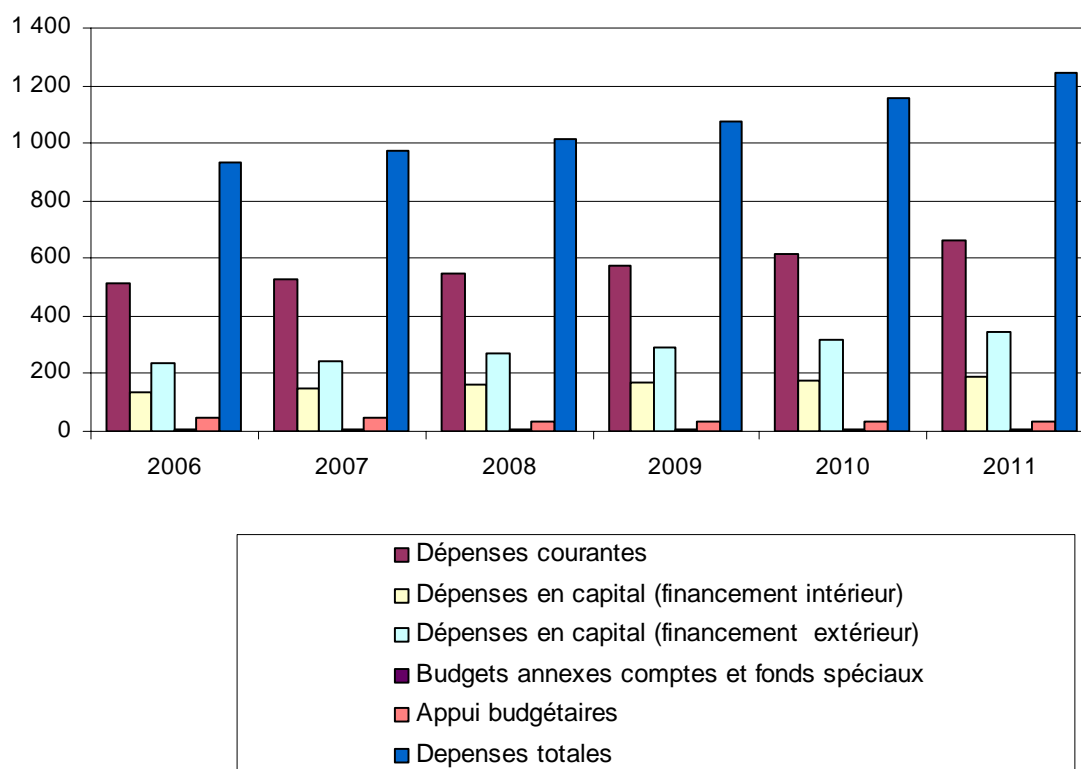


Table 9: Passage entre présentation DGB (Loi de Finances) et TOFE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ENSEMBLE DES DEPENSES (DGB)	935,759	976,602	1.014,385	1.075,052	1.153,349	1.241,745
moins Remboursement de la dette extérieure	-61,522	-34,239	-34,410	-36,103	-37,852	-41,513
moins Apurement du passif (partie de DETTES)	-15,055	-17,080	-10,830	-10,732	-10,396	-10,253
moins Liquidation du passif régulier	-1,710	-1,700	-2,048	-2,030	-1,966	-1,939
moins Frais du contentieux	-1,689	-1,350	-2,500	-2,500	-2,500	-2,500
moins Remboursement crédit TVA	-7,000	-10,000	-9,199	-9,116	-8,830	-8,708
moins Pertes aux changes	-0,614	-0,665	-0,736	-0,729	-0,706	-0,697
moins Remboursement exonérations	-15,000	-15,000	-15,000	-15,000	-15,000	-15,000
plus Intérêts FMI	0,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
plus Intérêts BCEAO	0,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
plus Prêts nets	-5,576	-5,576	-3,998	-4,417	-4,258	-4,042
Ajustement	0,104	-0,092	-2,163	-2,025	-2,540	-3,193
ENSEMBLE DES DEPENSES BUDGET. (TOFE),	828,697	890,900	933,500	992,400	1.069,300	1.153,900

Source : DNP/DGB

Table 10: Dépenses budgétaires 2006-2011 (présentation TOFE)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2007-2011
		CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	
Dépenses et prêts nets	865,6	932,3	984,5	1.048,0	1.127,6	1.216,7	1.061,8
Dépenses budgétaires	828,7	890,9	933,5	992,4	1.069,3	1.153,9	1.008,0
Dépenses courantes	427,0	459,5	484,7	515,5	555,0	598,6	522,7
Salaires	149,0	160,5	174,2	186,4	205,4	222,6	189,8
Biens et services	161,1	181,8	189,9	204,8	221,7	244,3	208,5
Transferts et subventions	96,8	103,7	109,0	113,0	117,1	121,6	112,9
Intérêts dus	20,1	13,5	11,6	11,3	10,8	10,1	11,5
Dette intérieure	2,6	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5
Dette extérieure	17,5	11,8	10,0	9,8	9,4	8,7	9,9
Dépenses en capital	401,7	431,4	448,8	476,9	514,3	555,3	485,3
Financement extérieur	280,7	295,1	303,9	322,1	351,9	382,4	331,1
Emprunts	152,2	152,9	166,0	180,2	197,7	216,0	182,6
Dons globaux	81,3	93,0	102,4	110,1	119,5	129,3	110,9
Appui budgétaire sectoriel	47,2	49,2	35,5	31,8	34,7	37,1	37,7
Financement intérieur 1)	121,0	136,3	144,9	154,8	162,4	172,9	154,3
Dépenses fds.spéc. et budgets annexes	42,5	47,0	55,0	60,0	62,6	66,8	58,3
Prêts nets	-5,6	-5,6	-4,0	-4,4	-4,3	-4,0	-4,5

Source : DNP/DGB

Table 11: Répartition de l'Appui Budgétaire suivant les programmes en FCFA

Programmes	Baillleurs	Montant 2006	2007
PISE II	Suède	7 221 122 700,0	7 221 122 700,0
	Pays-Bas	14 400 000 000,0	14 400 000 000,0
	S/Total	21 621 122 700,0	21 621 122 700,0
PRODESS II	Suède	2 558 232 300,0	2 558 232 300,0
	Pays-Bas	2 600 000 000,0	2 600 000 000,0
	S/Total	5 158 232 300,0	5 158 232 300,0
PARAD	Union Européenne		
ANICT/FICT		6 670 749 153,0	5 036 415 373,0
ANICT/ADERE		886 432 220,0	658 180 583,0
ANICT/APPUI COM.		889 433 220,0	658 180 583,0
ANICT/FAT		1 556 508 136,0	1 151 816 020,0
PDI		3 113 016 271,0	2 334 763 041,0
	S/Total	13 116 139 000,0	9 839 355 600,0
PAGAMGFP		7 329 000 000,0	7 329 000 000,0
REFORME SECTEUR COTON			5 279 785 000,0
Total général		47 224 494 000,0	49 227 495 600,0

Source : DGB

3.3 Ressources et emplois budgétaires 2007-2011

33. Les politiques budgétaires rigoureuses conduites durant la dernière décennie ont permis de contenir le déficit public. A moyen terme, l'objectif de déficit budgétaire est de remplir le critère de convergence de l'UEMOA.
34. Les projections montrent que le déficit du budget d'Etat (solde global, base caisse) diminuera de 182,9 milliards de FCFA en 2007 à 128,4 milliards en 2011.
35. Le scénario révèle que tous les critères de convergence de l'UEMOA en matière de finances publiques seraient respectés à partir de 2008.

Table 12: Ressources et emplois budgétaires (TOFE) du CSLP 2006-2011 en milliards de FCFA

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
		CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	2007-2011
Total des recettes et dons	1.740,0	749,4	881,4	935,6	1.008,0	1.088,3	932,6
Recettes totales	540,0	582,4	718,6	768,6	828,5	896,3	758,9
Recettes budgétaires	497,5	535,4	663,5	708,5	765,9	829,5	700,6
Recettes fiscales	469,9	509,5	621,0	662,2	713,5	773,6	655,9
Recettes non fiscales	27,6	25,9	42,5	46,4	52,4	55,9	44,6
Recettes fonds spéc. et budgets annexes	42,5	47,0	55,0	60,0	62,6	66,8	58,3
Dons	1.200,0	167,0	162,9	167,1	179,5	191,9	173,7
Dépenses et prêts nets	865,6	932,3	984,5	1.048,0	1.127,6	1.216,7	1.061,8
Dépenses budgétaires	828,7	890,9	933,5	992,4	1.069,3	1.153,9	1.008,0
Dépenses en capital	401,7	431,4	448,8	476,9	514,3	555,3	485,3
Dépenses fds.spéc. et budgets annexes	42,5	47,0	55,0	60,0	62,6	66,8	58,3
Prêts nets	-5,6	-5,6	-4,0	-4,4	-4,3	-4,0	-4,5
Solde budgétaire primaire (FMI) 2)	-44,9	-54,8	37,9	42,6	52,8	62,0	28,1
Solde global (engagements, hors dons)	-325,6	-349,9	-266,0	-279,5	-299,1	-320,4	-303,0
Solde global (engagements)	874,4	-182,9	-103,1	-112,4	-119,6	-128,4	-129,3
Ajustement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse & hors dons)	-325,6	-349,9	-266,0	-279,5	-299,1	-320,4	-303,0
Solde global (base caisse)	874,4	-182,9	-103,1	-112,4	-119,6	-128,4	-129,3
FINANCEMENT	-874,4	182,9	103,1	112,4	119,6	128,4	129,3
Financement extérieur net	-845,1	159,2	172,3	185,3	201,9	215,6	186,9
Emprunts	200,7	182,9	196,0	210,2	227,7	246,0	212,6
Projets	152,2	152,9	166,0	180,2	197,7	216,0	182,6
Prêts budgétaires	48,5	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Amortissement (-)	-1.071,7	-34,2	-34,4	-36,1	-37,9	-41,5	-36,8
Régulation dette/PPTE	25,9	10,5	10,7	11,2	12,1	11,1	11,1
Financement intérieur net	-43,1	23,7	-69,2	-72,9	-82,4	-87,2	-57,6
bancaire (net)	-34,0	36,3	-76,3	-88,3	-118,1	-132,2	-75,7
Recettes de privatisation	8,1	8,1	4,0	4,0	4,0	4,0	4,8
Autres financements	-17,2	-20,7	3,1	11,4	31,7	41,0	13,3
Gap de financement Etat (+ = déficit)	13,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1) secteur bancaire et secteur privé

2) Recettes (hors dons) moins total des dépenses (y c. prêts nets) (hors dépenses en capital à financement extérieur)

Source: DNPDP, modèle MME-DNPDP, DGB

Table 13: Performances macro-budgétaires envisagées 2006-2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Ressources et emplois des biens & services		CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	2007-2011
PIB aux prix du marché (mrd. FCFA courants)	3.205,8	3.419,4	3.653,0	3.895,0	4.196,9	4.493,8	3.931,6
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	3,6%	7,0%	6,6%	6,5%	7,8%	7,1%	7,0%
Taux d'investissement fixe (FBCF/PIBm)	20,9%	19,3%	19,7%	20,0%	20,3%	20,9%	20,0%
- FBCF publique en % du PIBm	10,0%	8,3%	8,7%	9,1%	9,5%	9,6%	9,0%
- FBCF privée en % du PIBm	11,0%	11,0%	11,0%	10,9%	10,8%	11,2%	11,0%
Taux de consommation (en % PIBm)	84,1%	86,1%	85,6%	85,0%	85,5%	85,9%	85,6%
- Taux de consommation privée	71,2%	73,4%	73,5%	73,0%	73,4%	73,7%	73,4%
- Taux de consommation publique	12,9%	12,7%	12,1%	12,0%	12,0%	12,2%	12,2%
Produit national brut par tête en FCFA courants	269.324	279.650	289.717	300.315	315.076	328.400	302.632
Taux de croissance réel du Produit national brut par tête	2,5%	3,7%	3,4%	3,6%	4,9%	4,3%	4,0%
Finances publiques	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	14,7%	14,9%	17,0%	17,0%	17,0%	17,2%	16,6%
Taux de fiscalité (recettes courantes, hors dons, en % du PIB)	16,8%	17,0%	19,7%	19,7%	19,7%	19,9%	19,2%
Taux de fiscalité (recettes courantes en % du PIB sect.formel)	49,0%	49,5%	57,5%	56,3%	56,9%	57,7%	55,6%
Total des dépenses et prêts nets, en % du PIB	27,0%	27,3%	27,0%	26,9%	26,9%	27,1%	27,0%
Solde opérations courantes (épargne publ. nat.) en % du PIB	40,5%	8,1%	10,6%	10,5%	10,6%	10,7%	10,1%
Solde opérations courantes (épargne propre) en % du PIB	3,5%	3,6%	6,4%	6,5%	6,5%	6,6%	5,9%
Solde primaire (=épargne publ. propre hors intérêts) en % du PIBm	4,2%	4,0%	6,7%	6,8%	6,8%	6,9%	6,2%
Solde budgétaire primaire (FMI), en % du PIB	0,6%	0,2%	2,9%	2,9%	3,0%	3,1%	2,4%
Solde budgétaire primaire (UEMOA), en % du PIB	-0,6%	-1,3%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	0,9%
Solde global (base engagements), hors dons, en % du PIB	-10,2%	-10,2%	-7,3%	-7,2%	-7,1%	-7,1%	-7,8%
Solde global (base engagements), dons compris, en % du PIB	27,3%	-5,3%	-2,8%	-2,9%	-2,8%	-2,9%	-3,4%
Solde global (base caisse), en % du PIB	27,3%	-5,3%	-2,8%	-2,9%	-2,8%	-2,9%	-3,4%
Aide extérieure							
Aide extérieure (brut) en % du PIB	46,5%	10,5%	10,1%	10,0%	10,0%	10,0%	10,1%
Aide extérieure (brut) en mio. \$ E.U.	2853,8	706,7	728,6	769,3	834,0	896,6	787,0
Critères de convergence UEMOA	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Critères de premier rang:							2007-2011
Ratio souhaité							
Ratio du solde budgétaire de base / PIB m 1/ >=0%	-0,6%	-1,3%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	0,9%
Taux d'inflation (IHPC Bamako) <=3%	2,4%	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB m <=70%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont: encours dette extérieure / PIB m	23,3%	24,9%	25,2%	23,6%	21,1%	18,2%	22,6%
Variation des Arriérés de paiement intérieurs (en mrd. FCFA) <=0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des Arriérés de paiement extérieurs (en mrd. FCFA) <=0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Critères de second rang:							
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales <=35%	31,7%	31,5%	28,1%	28,2%	28,8%	28,8%	29,1%
Ratio invest. publics financés sur ress. internes sur rec. fisc. 2/ >=20%	25,8%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%
Ratio déficit extérieur courant hors transferts publics / PIB m <=5%	-7,4%	-7,3%	-7,0%	-6,7%	-7,3%	-8,2%	-7,3%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m) >=17%	14,7%	14,9%	17,0%	17,0%	17,0%	17,2%	16,6%

1) Recettes (hors dons) moins total des dépenses (y c. prêts nets) (hors dépenses en capital à financem. ext. et hors PPTTE) / PIBm

2/ ici seulement invest. BSI

Source: DNP, modèle MME-DNP

4 ENVELOPPES BUDGETAIRES PAR NATURE DE DEPENSE 2007 – 2011

Table 14: Répartition du Budget par nature (présentation DGB) (en milliards FCFA) 2006 – 2011

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnel	149,038	160,479	174,152	186,353	205,351	222,610
Matériel-Fonctionnement	57,943	64,946	74,483	81,317	89,827	100,075
Déplacement - Mission	29,856	33,667	36,612	38,712	41,624	41,853
Communication - Energie	32,641	32,061	36,307	40,385	44,337	49,099
Autres Dépenses	44,348	61,490	49,204	50,978	52,267	60,101
Bourses	5,640	5,640	5,640	5,640	5,640	5,640
Budgets Annexes	5,387	5,672	6,091	6,541	6,785	6,599
Equipement-Investissement	135,972	151,270	159,923	169,787	177,367	187,945
Transferts et Subventions	91,176	98,048	103,401	107,391	111,497	115,934
Restructuration Entreprises Publiques	5,000	1,000	5,000	5,000	5,000	5,000
Liquidation du Passif Régulier+Pertes aux Changes	2,324	2,365	2,784	2,759	2,673	2,636
Principal - Intérêt - Dette	80,690	47,756	46,055	47,406	48,683	51,557
BSI (financement extérieur)	233,465	245,899	268,400	290,300	317,200	345,300
Apurement du Passif	15,055	17,080	10,830	10,732	10,396	10,253
Appui budgétaire	47,224	49,227	35,503	31,751	34,702	37,145
TOTAL	935,759	976,602	1,014,385	1,075,052	1,153,349	1,241,745
en % du PIB	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnel	4,6%	4,7%	4,8%	4,8%	4,9%	5,0%
Matériel-Fonctionnement	1,8%	1,9%	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%
Déplacement - Mission	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%
Communication - Energie	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%
Autres Dépenses	1,4%	1,8%	1,3%	1,3%	1,2%	1,3%
Bourses	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Budgets Annexes	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
Equipement-Investissement	4,2%	4,4%	4,4%	4,4%	4,2%	4,2%
Transferts et Subventions	2,8%	2,9%	2,8%	2,8%	2,7%	2,6%
Restructuration Entreprises Publiques	0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Liquidation du Passif Régulier+Pertes aux Changes	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Principal - Intérêt - Dette	2,5%	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%
BSI (financement extérieur)	7,3%	7,2%	7,4%	7,5%	7,6%	7,7%
Apurement du Passif	0,5%	0,5%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
Appui budgétaire	1,5%	1,4%	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%
TOTAL	29,2%	28,6%	27,8%	27,7%	27,5%	27,7%

Source : Projection DGB, DNP, DGDP

Personnel

36. La politique salariale restera inchangée et sera, par une approche systématique, intégrée dans le processus budgétaire en se fondant sur quelques indicateurs clés (les ressources disponibles, les comparaisons avec le secteur privé, la productivité et les objectifs prioritaires).

37. Elle tendrait vers la résolution de ses problèmes structurels par les mesures suivantes, élaborées par une commission gouvernementale de haut niveau. Il s'agit de :

- la mise en place d'une structure d'incitations qui favorise la promotion du mérite, plutôt que de façon automatique selon l'ancienneté ;
- rationalisation des primes et indemnités en vue d'en réduire le nombre et d'améliorer le ciblage des objectifs prioritaires et des résultats. En particulier, les primes et indemnités pourraient favoriser bien davantage les objectifs de réduction de la pauvreté tels que les services dans les zones isolées ;
- la décompression de l'échelle des salaires, afin d'offrir une motivation appropriée aux personnels qualifiés ;
- l'intégration de la formulation de la politique salariale dans le processus budgétaire en se fondant sur quelques indicateurs clés (les ressources disponibles, les comparaisons avec le secteur privé, la productivité et les objectifs prioritaires).
- l'amélioration de la cohérence des politiques et la structure incitative des rémunérations par une stratégie de ressources humaines à moyen terme liée aux objectifs du Millénaire.

38. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la cohérence des politiques et de la structure incitative des rémunérations par une stratégie de ressources humaines à moyen terme liée aux objectifs du Millénaire.

39. La masse salariale en 2007 s'élève à 160,48 milliards de FCFA et se chiffrera à 174,15 milliards de FCFA en 2008 ; 186,35 milliards en 2009 ; 205,35 milliards en 2010 et 222,61 milliards en 2011; soit respectivement une progression de 8,5% par rapport à 2007 ; 7,0% par rapport à 2008 ; 10,2% par rapport à 2009 et 8,4% par rapport à 2010. Ces augmentations seront dues essentiellement à la prise en charge chaque année :

des avancements statutaires et des recrutements dans la Fonction Publique pour environ	FCFA 3,5 milliards
de l'incidence financière sur l'année pleine du recrutement des agents de la Fonction Publique pour environ	FCFA 1,9 milliards
de l'incidence de diverses régularisations d'environ	FCFA 2 milliards
de l'incidence des primes et indemnités retenues par le Gouvernement pour les Fonctionnaires Enseignants du Fondamental et du Secondaire environ	FCFA 1,5 milliards
Education	FCFA 354,4 millions
Santé	FCFA 352,6 millions
Justice	FCFA 227,8 millions
Police	FCFA 487,2 millions
Autres Administrations	FCFA 500 millions
Recrutement Forces Armées	FCFA 724,9 millions
Primes et Indemnités des Forces Armées	FCFA 351 millions

40. L'objectif recherché à ce niveau est d'assurer le renforcement des capacités en ressources humaines dans tous les secteurs avec un accent particulier sur les secteurs sociaux (Education, Santé).

41. En outre, il convient de rappeler que les projections des salaires intègre la modification de la valeur du point d'indice à partir de 2007 pour une incidence financière de FCFA 3,7 milliards de FCFA

Matériel - Fonctionnement

42. Les dépenses relatives au matériel et fonctionnement se chiffrent en 2007 à 64,95 milliards de FCFA et s'élèveront à 74,48 milliards de FCFA en 2008 ; 81,32 milliards en 2009 ; 89,83 milliards en 2010 et 100,08 milliards en 2011; soit respectivement une évolution de 14,7% par rapport à 2007 ; 9,2% par rapport à 2008 ; 10,5% par rapport à 2009 et 11,4% par rapport à 2010. Ces augmentations s'expliquent par :

- le renforcement de la rubrique achat des fournitures techniques et de médicaments au niveau de la santé;
- le renforcement de la rubrique achat de matériel didactique en tenant compte de l'évolution des effectifs des élèves dans les différents ordres d'enseignement.

43. Les principales actions porteront sur :

- la mise à disposition des enfants et des moniteurs de matériel didactique (manuels et guides) ;
- la formation continue des moniteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- la mise à disposition des manuels scolaires ;
- la généralisation des centres de documentation et d'information des établissements, leurs dotations suffisantes en livres et l'introduction d'une politique de prêt des ouvrages aux élèves ;
- la formation continue des enseignants ;
- le renforcement de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES) ;
- le renforcement de l'encadrement avec la réduction du nombre d'étudiants par enseignant de 33 à 32 sur la période ;
- la dotation substantielle en livres et la remise à niveau annuel du fonds bibliothécaire ;

- la dotation des établissements d'enseignement secondaire en laboratoires, en salles informatiques et en personnel technique spécialisé ;
- la mise en place de programmes d'échanges avec de grandes universités et écoles étrangères dans les domaines technique et administratif ;
- l'intensification de la recherche scientifique ;
- le renforcement des dotations des autres départements en vue d'assurer leur plus grande fonctionnalité.

44. Les projections au niveau des dépenses de matériel tiennent compte de la prise en charge des besoins de mobiliers, de fournitures de bureau et de consommables informatiques des services de l'administration dans un contexte de modernisation et de renforcement des capacités d'intervention de l'Etat. Un effort sera dirigé aux services déconcentrés de l'administration au niveau régional.

Déplacement et Mission

45. Les dépenses de déplacement s'élèvent en 2007 à 33,67 milliards de FCFA et se situeront à 36,61 milliards de FCFA en 2008 ; 38,71 milliards en 2009 ; 41,62 milliards en 2010 et 41,85 milliards en 2011 ; soit un taux d'accroissement respectif de 8,8% par rapport à 2007 ; 5,7% par rapport à 2008 ; 7,5% par rapport à 2009 et 0,6% par rapport à 2010.

46. Ces augmentations sont imputables essentiellement au renforcement des dotations des départements ministériels pour les missions à l'intérieur et au réajustement de la dotation retenue pour le transport des élèves et étudiants à l'intérieur et à l'extérieur durant les vacances compte tenu de l'évolution des effectifs. La projection tient compte du renforcement des dotations des administrations déconcentrées de l'Etat.

Communication et Energie

47. Les dépenses de communication et d'énergie s'élèvent en 2007 à 32,06 milliards de FCFA et vont se chiffrer à 36,31 milliards de FCFA en 2008 ; 40,39 milliards en 2009 ; 44,34 milliards en 2010 et 49,10 milliards en 2011; soit respectivement un taux d'augmentation de 13,2% par rapport à 2007 et 11,2 par rapport à 2008 ; 9,8% par rapport à 2009 et 10,7% par rapport à 2010. Ces augmentations s'expliquent par :

- la poursuite de l'alignement des dotations budgétaires sur les niveaux réels de consommation tant au niveau national qu'au niveau régional ;
- la multiplication des services de l'Etat ;
- le développement de nouvelles technologies de la communication.

48. Par ailleurs des actions de maîtrise des dépenses de communication, d'eau et d'électricité seront parallèlement initiées et appliquées.

Autres Dépenses

49. Les autres dépenses se chiffrent en 2007 à 61,49 milliards de FCFA et s'élèveront à 49,20 milliards de FCFA en 2008 ; 50,98 milliards en 2009 ; 52,27 milliards en 2010 et 60,10 milliards en 2011 ; soit respectivement une baisse de 20,0% par rapport à 2007 ; une augmentation de 3,6% par rapport à 2008 ; 2,5% par rapport à 2009 et 15,0% par rapport à 2010. Ces chiffres sont imputables essentiellement aux dépenses de formation, aux dépenses électorales et au remboursement de crédit TVA. Il convient de souligner que l'année 2007 est une année électorale.

Budgets Annexes et comptes et fonds spéciaux

50. Les budgets annexes s'élèvent en 2007 à 5,672 milliards de FCFA et se chiffreront à 6,091 milliards de FCFA en 2008 ; 6,541 milliards en 2009 ; 6,785 milliards en 2010 et 6,599 milliards en 2011. Il s'agit :

- des Entrepôts maliens au Sénégal, au Togo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Mauritanie et au Ghana ;

- du Fonds de Droit de Traversée Routière ;
- du Programme de développement des Ressources Minérales ;
- du Fonds de sécurité pour l'Équipement ;
- du Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière.

Équipement - Investissement

51. Les dépenses prévues au titre de l'équipement-investissement se chiffrent en 2007 à 151,27 milliards de FCFA et seront de 159,92 milliards de FCFA en 2008 ; 169,79 milliards en 2009 ; 177,37 milliards en 2010 et 187,95 milliards en 2011 ; soit un taux d'accroissement respectif de 5,7% par rapport à 2007 ; 6,2% par rapport à 2008 ; 4,5% par rapport à 2009 et 6,0% par rapport à 2010.
52. Les augmentations se justifient par la prise en charge de contreparties des projets d'investissement inscrits dans le Programme Triennal d'Investissement et le financement de nouveaux projets et programmes ayant un impact sur la réduction de la pauvreté conformément au CSLP.

Transferts et Subventions

53. Les dépenses relatives aux transferts et subventions, sans les bourses et l'inscription au titre de la restructuration des entreprises, s'élèvent en 2007 à 98,05 milliards de FCFA et se situeront à 103,40 milliards de FCFA en 2008 ; 107,39 milliards en 2009 ; 111,50 milliards en 2010 et 115,93 milliards en 2011 ; soit un taux de progression de 5,5% par rapport à 2007 ; 3,9% par rapport à 2008 ; 3,8% par rapport à 2009 et 4,0% par rapport à 2010. L'augmentation traduit :
- la volonté du Gouvernement de maîtriser la subvention accordée aux Etablissements publics personnalisés ;
 - les mesures de réformes paramétriques qui permettront de réduire progressivement le déficit prévisionnel de la Caisse de Retraite du Mali.
54. Cependant, plus de la moitié des prévisions au titre des transferts et subventions sont destinées aux Etablissements publics personnalisés.

Table 15: Evolution des dépenses de transfert 2006-2011 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Subventions aux EPA	45,4	52,56	48,32	49,64	51,14	52,55
CRM	17,96	20,94	18	18	18	18
Autres	38,46	31,19	47,72	50,39	53	56,02
TOTAL	101,82	104,69	114,04	118,03	122,14	126,57

NB=* le total des transferts contient les bourses et le montant de la restructuration des entreprises

Source : DGDP, DGB

55. Les dépenses de restructuration des entreprises publiques s'élèvent à un milliards de FCFA en 2007 et 5 milliards sur la période 2008, 2009, 2010 et 2011.
56. Les bourses ne vont pas subir de grand changement, elles resteront constantes sur toute la période et se chiffrent à FCFA 5,64 milliards chaque année.

Liquidation du Passif Régulier et Pertes aux Changes

57. Les dépenses relatives à la liquidation du passif régulier et les pertes aux changes se chiffrent en 2007 à 2,37 milliards de FCFA et se situeront à 2,78 milliards de FCFA en 2008 ; 2,76 milliards en 2009 ; 2,67 milliards en 2010 et 2,64 milliards en 2011.
58. Les prévisions au titre de « liquidation du Passif Régulier » permettent de prendre en charge les situations pendantes au niveau des entreprises dont le processus de liquidation n'est pas bouclé.

Principal - Intérêt - Dette

59. Le principal et l'intérêt de la dette s'élèvent en 2007 à 47,76 milliards de FCFA et se situeront à 46,06 milliards de FCFA en 2008 ; 47,41 milliards en 2009 ; 48,68 milliards en 2010 et 51,56 milliards en 2011. Cette évolution tient compte de l'annulation de la dette extérieure obtenue dans le cadre de l'IADM.

Dépenses sur les ressources PPTE

60. Les ressources de l'allègement de la dette serviront à financer les programmes et projets prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en faveur des secteurs de l'Education, de la Santé, du Développement Social, du Développement Rural, de l'Assainissement, de l'Eau potable et de la Promotion du genre.

61. L'utilisation de ces ressources portera également sur les dépenses courantes dans le cadre de l'amélioration des services sociaux de base notamment le recrutement des enseignants au niveau du secteur de l'Education et des agents de la Santé. Les projections sur les dépenses des ressources de l'initiative PPTE de 2007 à 2009 se présentent ci-dessous :

Table 16: Evolution des dépenses PPTE 2006-2011 (en milliards de FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PERSONNEL PPTE	19,119	21,604	24,089	26,574	29,059	31,544
MATERIEL PPTE	0,240	0,240	0,271	0,282	0,298	0,312
EQUIP. & INVESTIS. PPTE	1,150	1,722	1,275	1,414	1,618	1,814
TRANSFERTS & SUBVENTIONS PPTE	6,492	5,920	5,886	5,337	4,673	4,188
BSI FINANCEMENT INTERIEUR PPTE	6,583	6,583	6,517	6,451	6,364	6,293
TOTAL DEPENSES PPTE	33,584	36,069	38,038	40,057	42,013	44,151

Source : DGDP, DGB

Financement Extérieur du Budget Spécial d'Investissement

62. Le Mali dans le cadre de sa politique de développement conçoit et met en œuvre des projets / programmes de développement à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI).

63. Ces projets/ programmes sont pour la plupart financés par les partenaires au développement ainsi que le Gouvernement du Mali à travers les contreparties.

64. C'est ainsi qu'au cours des 5 dernières années (2001-2005), le Gouvernement a prévu une enveloppe à hauteur de 1.452,64 milliards de FCFA dont une participation des partenaires au développement à hauteur de FCFA :1083, 31 milliards soit 74,6 % et une contribution du budget national de l'ordre de FCFA :369, 33 milliards, soit 25,4 %.

65. Sur la même période, il a été déboursé en moyenne de l'ordre de 727,94 milliards de FCFA, soit 67,2 % à travers des financements extérieurs et de 314,20 milliards de FCFA, soit 85,1 % par le financement intérieur.

66. La mise en œuvre de ces projets/ programmes de développement est souvent perturbée par des difficultés de différents ordres. Ceux ci entraînent de multiples prorogations de date de clôture des projets/programmes créant ainsi des surcoûts financiers ayant un impact sur le déficit budgétaire. Il est ainsi créé un déficit au niveau de l'apport du budget de l'Etat dans le financement au profit des nouveaux projets. Le déficit ainsi créé augmente chaque année.

67. Le déficit budgétaire était de FCFA : 46,03 milliards en 2001; 61,75 milliards en 2002 ; 80,50 milliards en 2003; 87,90 milliards en 2004 et 88,63 milliards en 2005. Ce déficit budgétaire augmente de 92,1% entre 2001 et 2005.

68. Les différents exercices de revue des projets / programmes ont permis de constater une légère amélioration du taux de décaissement global qui est passé de 39,8% au 31 décembre 2000 à 42,0% au 31 décembre 2004.

69. Pour les projets en exécution, le taux de décaissement est passé de 42,72% au 31 décembre 2000 à 49,8% au 31 décembre 2004. Il convient de souligner l'existence de disparités entre ces taux de décaissement.
70. A titre d'exemple en 2004 sur 473 projets/programmes dont 342 en cours d'exécution et 131 en préparation, le taux d'exécution du financement intérieur était de l'ordre de 63,2% tandis que celui du financement extérieur n'était que de l'ordre de 36,6%.
71. Le faible taux d'exécution du BSI est dû essentiellement aux difficultés de mobilisation des ressources de la plupart des projets / programmes ayant un volet financement extérieur.
72. Ainsi, sur un échantillon de 302 projets/programmes cofinancés par des ressources acquises sur financement extérieur, 140 projets/programmes ont fait l'objet d'au moins une fois de demande de prorogation de délais de décaissement, soit 46,4%. La répartition sectorielle de ces projets/programmes se présente comme suit :

Table 17: Répartition sectorielle des projets et programmes

Désignation	Nombre de Projets	Nombre Projets avec délais prorogés	Pourcentage
	-1	-2	(3=2/1)
Pouvoirs Publics et Administration Générale	39	19	48,70%
Education	26	9	34,60%
Santé	10	4	40%
Culture, Jeunesse, Sport	4	2	50%
Secteurs, Sociaux	6	2	16,60%
Agriculture	118	55	46,60%
Mines, Hydraulique, Industrie	53	19	35,80%
Transport	46	30	65,20%
Total	302	140	46,35%

Source : DNDP

NB : le PRODEC et le PRODESS ont été considérés comme des projets à part.

73. Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les secteurs ayant le plus grand nombre de projets prorogés concernent : (i) transport : 65,2 %, (ii) Agriculture : 46,6 %, (iii) Santé : 40,0%, (iv) Mines Hydraulique Industrie : 35,8 %, (v) Education : 34,6%. Les secteurs sociaux sans la santé et l'éducation ont des projets qui ont le moins de délais de décaissement prorogés, soit 16,6 %.
74. La durée moyenne de mise en œuvre des projets/programmes et la durée moyenne des projets y compris les ajouts de prorogation de délai de décaissement et de clôture des projets/programmes sont données dans le tableau ci-dessous:

Table 18: Durée moyenne des projets et programmes

Désignation	Durée moyenne de mise en œuvre des projets	Durée moyenne y compris les prorogations
Agriculture	5 ans	8 ans
Education	5 ans	7 ans
Santé	5 ans	7 ans
Transport	4 ans	6 ans
Mines, hydraulique	4 ans	6ans

Source : DNDP

75. Il faut noter que la demande de prorogation de délai de décaissement couvre une période moyenne de un an et peut s'étaler sur deux exercices budgétaires. La durée moyenne de prorogation accordée par le bailleur de fonds est de un an.
76. La prorogation des dates de clôture des projets/programmes nécessite des ressources financières complémentaires qui sont très généralement prises en charge sur le budget d'Etat conformément aux clauses des accords de financement. A titre d'illustration les

montants complémentaires dégagés suite aux prorogations de délais de clôture de quelques projets/programmes sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Table 19: Quelques projets et programmes suite aux prorogations de délais de clôture (en millions FCFA.)

Désignations	Montant initial	Montant complémentaire	Observations
Projet Développement agricole de la plaine de Saouné	3 888,00	576,00	En cours d'exécution
Projet de développement de l'Aviculture au Mali	4 039,00	374,00	En cours d'exécution
Projet de développement intégré Mopti et Tombouctou	2 266,00	813,00	En cours d'exécution
Projet périmètre irrigué villageois Gao	4 080,00	38,00	En cours d'exécution
Projet de Développement Elevage au sahel Occidental	7 823,00	50,00	En cours d'exécution
Projet de Développement Zone lacustre Niafunké	12 120,00	503,00	En cours d'exécution
Total	34 216,00	2 354,00	

Source : DNDP

77. Il convient de souligner que malgré de multiples prorogations (confère tableau en annexe), ces projets sont toujours en exécution. Les prorogations des dates de clôture et de délais de décaissement des projets/programmes sont dues entre autres :

78. Les causes génériques:

- le retard dans la ratification et d'entrée en vigueur des accords de prêt ou de don ;
- le retard dans l'accomplissement des conditions préalables au premier décaissement. Ces conditions sont discutées et admises au moment de l'évaluation du projet/programme et validées à la négociation de l'accord de prêt ou de don. Mais leurs accomplissements prennent un an et demi voir deux ans.

79. Pour l'accomplissement de ces deux conditions préalables de tous les accords de prêt ou de don, il se passe deux ans voir trois ans sans aucun décaissement sur le financement extérieur. Pendant la même période, il se trouve que l'Etat a déjà mobilisé la contrepartie ;

- la longue, la lenteur et la lourdeur de procédure au niveau de la passation des marchés (travaux et services) tant au niveau national qu'au niveau des bailleurs de fonds. Ce délai est en moyenne de un an et demi pour les travaux et de un an pour les services de consultants. Ces délais peuvent être doublés quand il s'agit de cofinancement avec plusieurs bailleurs de fonds. Ce long délai est lié à la complexité des procédures car à chaque étape, il faut l'approbation préalable du bailleur de fonds.

80. Par exemple pour les travaux : le dossier d'appel d'offre doit être approuvé par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le/les bailleurs de fonds. L'appel d'offre dure 90 jours. La procédure de dépouillement, d'adjudication ainsi que le procès verbal de dépouillement sont approuvés par la DGMP et le ou les bailleurs de fonds. Le procès verbal de négociation et le projet de marché suivent le même circuit d'approbation. Chacune de ces étapes influe sur la durée du projet.

- la méconnaissance des procédures des partenaires techniques et financiers par les acteurs occasionnant de multiples rejets de dossiers en cours de traitement ;
- la mobilité du personnel des Unités de Gestion des Projets (UGP).

81. Les causes techniques sont surtout liées aux insuffisances des études d'avant projet détaillé ou d'avant projet sommaire des projets. Ces cas sont fréquents dans les projets

de routes, de construction de barrages et d'aménagements hydro agricoles, hydrauliques.

82. Les insuffisances ci-dessus énumérées occasionnent surtout la mise en place de financement additionnel comme dans les cas des projets de construction du Pont de Gao (30% de financement additionnel), de Réhabilitation des aéroports de l'intérieur, de construction de la route Nioro du Sahel – frontière Mauritanie, de construction des routes urbaines de Bamako, d'aménagement agricole en aval du barrage de Manantali, et d'aménagement agricole de Ké-Macina phase II.

83. Parmi les autres causes, il faut citer entre autres :

- la baisse du taux de change de devise ou monnaie de financement du projet/programme. En 2005, cette baisse a atteint 26% dans le cas du \$ E.U. par rapport à l'EURO/FCFA;
- la faible capacité des entreprises retenues avec comme conséquences des reports de délais d'achèvement des travaux et même souvent des résiliations ;
- le rajout de travaux complémentaires.

84. En vue d'apporter une solution à ces problèmes évoqués les recommandations formulées sont les suivantes :

- accélérer les procédures de ratification et d'entrée en vigueur des accords de prêts ou de don ;
- organiser des missions de haut niveau auprès des partenaires pour diligenter les dossiers ;
- rattacher l'exécution des projets/programmes aux structures publiques ;
- réaliser des études fiables tant dans la formulation que dans la mise en œuvre des projets/programmes ;
- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes ;
- amener les entreprises à respecter strictement leurs engagements contractuels.

85. La programmation financière du financement extérieur du BSI pour la période 2007-2011 se présente comme suit :

86. Le financement extérieur du BSI se chiffre en 2007 à 245,90 milliards de FCFA. Il est projeté à 268,40 milliards de FCFA en 2008 ; 290,30 milliards en 2009 ; 317,20 milliards en 2010 et 345,30 milliards en 2011. Suivant le programme triennal d'investissement, on peut répartir les dépenses du BSI (financement extérieur) par rapport aux différents domaines.

Table 20: Répartition du BSI (financement extérieur) par rapport au domaine d'intervention de 2006-2008

DOMAINE D'INTERVENTION	MONTANT POUR 2006-2008	En %
Agriculture	125 172 000	22,12
Elevage	20 936 000	3,70
Peche	11 376 000	2,01
Forets	11 469 000	2,03
Mines - Energie - Eau	75 815 000	13,40
Industrie - Artisanat - Tourisme	12 565 000	2,22
Equipement - Transport - Urbanisation- Commun.	169 788 000	30,01
Education	45 435 000	8,03
Sport - Art - Culture	431 000	0,08
Santé - Développement Social	70 492 000	12,46
Administration Générale - Décentralisation	22 339 000	3,95
Total Général	565 818 000	100,00

Source : Programme triennal d'investissement (DNPD)

87. On peut remarquer que le secteur Equipement -transport- urbanisation-communication représente 30,0% du montant total du BSI (financement extérieur) tandis que le secteur SPORT- ART-CULTURE enregistre le plus faible taux soit 0,1%.

Apurement du Passif

88. L'apurement du passif s'élève à 17,10 milliards de FCFA en 2007 et se situera à 10,83 milliards de FCFA en 2008 ; 10,73 milliards en 2009 ; 10,40 milliards en 2010 et 10,25 milliards en 2011. La projection permettra la prise en charge de certaines factures de consommation de téléphone et des passifs de certaines Sociétés restructurées. Il convient de souligner qu'elle permettra de prendre en charge le montant de 2,70 milliards de FCFA au titre du remboursement des cautions et avals du Trésor Public sur la période.

5 ENVELOPPES BUDGETAIRES SECTORIELLES 2007 - 2011

5.1 Vue d'ensemble

89. L'allocation sectorielle des dépenses budgétaires sur la période 2007-2011 a été faite en tenant compte de l'impulsion qui sera donnée aux secteurs productifs sans détériorer les ratios des charges récurrentes des secteurs sociaux. Selon les projections, le secteur productif aura en moyenne 32,2% des ratios globaux contre 27,8% pour le secteur social. Le niveau des ratios globaux du secteur productif est fortement tiré par la part du BSI alloué, autrement dit les investissements seront de plus en plus orientés vers ce secteur pour stimuler la croissance.

Table 21: Répartition sectorielle des dépenses (présentation DGB) 2006-2011 en milliards de FCFA

SECTEURS D'ACTIVITE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERAL	115,695	117,318	128,993	133,177	142,494	153,243
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	16,714	20,265	20,300	21,778	23,706	25,455
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	68,920	75,633	77,290	83,323	93,860	101,587
EDUCATION DE BASE	119,322	122,629	135,451	138,575	145,436	159,035
ENSEIG. SEC. SUPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	39,169	41,494	44,171	47,763	52,004	56,805
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	13,051	13,668	14,780	15,758	17,150	18,126
SANTE	72,684	65,307	70,146	72,299	79,797	87,417
SECTEURS SOCIAUX	27,849	36,620	38,799	38,976	41,126	43,342
EMPLOI	7,636	7,876	7,698	7,045	7,996	8,785
AGRICULTURE	118,283	131,192	132,908	145,563	158,222	170,297
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	53,859	68,353	72,882	79,626	85,120	91,030
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	99,217	115,376	119,051	131,830	140,332	150,908
TRANSPORT	10,570	13,749	14,580	15,969	18,133	19,982
COMMUNICATION	9,100	10,845	11,945	12,775	13,579	14,487
DETTE INTERIEURE	1,637	1,748	1,603	1,520	1,446	1,373
DETTE EXTERIEURE	61,522	34,239	34,410	36,103	37,852	41,513
INTERET DETTE EXTERIEURE	17,531	11,769	10,042	9,783	9,385	8,671
DOTATIONS NON REPARTIES	83,002	88,522	79,335	83,189	85,711	89,688
TOTAL	935,759	976,602	1.014,385	1.075,052	1.153,349	1.241,745

Source : DGB

Table 22: Répartition sectorielle des dépenses 2006-2011 en % PIB

SECTEURS D'ACTIVITE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERAL	3,6%	3,4%	3,5%	3,4%	3,4%	3,4%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	2,1%	2,2%	2,1%	2,1%	2,2%	2,3%
EDUCATION DE BASE	3,7%	3,6%	3,7%	3,6%	3,5%	3,5%
ENSEIG. SEC. SUPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
SANTE	2,3%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
SECTEURS SOCIAUX	0,9%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%
EMPLOI	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
AGRICULTURE	3,7%	3,8%	3,6%	3,7%	3,8%	3,8%
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	1,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	3,1%	3,4%	3,3%	3,4%	3,4%	3,4%
TRANSPORT	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
COMMUNICATION	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
DETTE INTERIEURE	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DETTE EXTERIEURE	1,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
INTERET DETTE EXTERIEURE	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
DOTATIONS NON REPARTIES	2,6%	2,6%	2,2%	2,1%	2,0%	2,0%
TOTAL	29,2%	28,6%	27,8%	27,7%	27,5%	27,7%

Source : DGB

Table 23: Répartition sectorielle des dépenses 2006-2011 en % du total

SECTEURS D'ACTIVITE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERAL	12,4%	12,0%	12,7%	12,4%	12,4%	12,3%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	1,8%	2,1%	2,0%	2,0%	2,1%	2,0%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	7,4%	7,7%	7,6%	7,8%	8,1%	8,2%
EDUCATION DE BASE	12,8%	12,6%	13,4%	12,9%	12,6%	12,8%
ENSEIG. SEC. SUPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	4,2%	4,2%	4,4%	4,4%	4,5%	4,6%
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
SANTE	7,8%	6,7%	6,9%	6,7%	6,9%	7,0%
SECTEURS SOCIAUX	3,0%	3,7%	3,8%	3,6%	3,6%	3,5%
EMPLOI	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
AGRICULTURE	12,6%	13,4%	13,1%	13,5%	13,7%	13,7%
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	5,8%	7,0%	7,2%	7,4%	7,4%	7,3%
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	10,6%	11,8%	11,7%	12,3%	12,2%	12,2%
TRANSPORT	1,1%	1,4%	1,4%	1,5%	1,6%	1,6%
COMMUNICATION	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
DETTE INTERIEURE	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
DETTE EXTERIEURE	6,6%	3,5%	3,4%	3,4%	3,3%	3,3%
INTERET DETTE EXTERIEURE	1,9%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%
DOTATIONS NON REPARTIES	8,9%	9,1%	7,8%	7,7%	7,4%	7,2%
TOTAL des dépenses	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGB

Table 24: Ratios globaux par secteur 2006-2011

Secteurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble Secteurs sociaux	27,68	27,24	28,45	27,68	27,60	27,91
EDUCATION	16,94	16,81	17,71	17,33	17,12	17,38
SANTE	7,77	6,69	6,92	6,73	6,92	7,04
SECTEURS SOCIAUX	2,98	3,75	3,82	3,63	3,57	3,49
Moyenne	27,76					
Secteurs productifs	29,00	32,14	32,02	33,21	33,27	33,20
AGRICULTURE	12,64	13,43	13,10	13,54	13,72	13,71
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	5,76	7,00	7,18	7,41	7,38	7,33
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	10,60	11,81	11,74	12,26	12,17	12,15
Moyenne	32,16					
Autres secteurs	43,32	40,51	39,53	39,11	39,13	38,89
Moyenne	40,08					

Source : DGB

90. Par rapport aux ratios charges récurrentes, le secteur social aura en moyenne 47,6% contre 9,3% pour le secteur productif. Cette tendance s'explique par la forte prédominance des dépenses de fonctionne au niveau du secteur social qui sont constituées essentiellement de dépenses presque incompressible comme le personnel, l'achat de matériel didactique, les subventions à la Caisse de Retraite du Mali et au Etablissement Publics Hospitaliers.

Table 25: Ratios des charges récurrentes par secteur 2006-2011

Secteurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Secteurs sociaux	46,67	47,21	47,68	48,07	48,19	47,89
Education	30,07	30,12	30,29	30,29	30,31	30,41
SANTE	10,63	10,75	10,84	11,07	11,22	11,23
SECTEURS SOCIAUX	5,97	6,34	6,56	6,70	6,65	6,25
Moyenne	47,62					
Secteurs productifs	9,40	9,53	9,80	8,97	9,41	9,29
AGRICULTURE	4,85	5,00	5,17	4,62	4,55	4,57
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	2,24	2,29	2,39	2,17	2,68	2,48
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	2,31	2,24	2,24	2,19	2,18	2,24
Moyenne	9,34					
Autres secteurs	43,93	43,26	42,51	42,96	42,40	42,83
Moyenne	42,98					

Source : DGB

5.2 Education

91. Les dépenses du secteur de l'éducation en 2007 se chiffrent à 164,12 milliards de FCFA. Elles évolueront de 179,62 milliards de FCFA en 2008 ; 186,34 milliards en 2009 ; 197,44 milliards en 2010 et 215,84 milliards en 2011, soit un taux d'évolution respectif de 7,4% par rapport à 2007 ; 3,7% par rapport à 2008 ; 6,0% par rapport à 2009 et 9,3% par rapport à 2010.

Table 26: Evolution des dépenses de l'Education 2006-2011 (en milliards de FCFA)

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
EDUCATION DE BASE	119,322	122,629	135,451	138,575	145,436	159,035
ENSEIG. SEC. SUPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	39,169	41,494	44,171	47,763	52,004	56,805
TOTAL	158,491	164,123	179,622	186,338	197,440	215,840

Source : Projection DGB

92. Ces augmentations s'expliquent par la politique sectorielle définie dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC). Il vise une scolarisation universelle à travers les écoles fondamentales et les Centres d'Education pour le Développement (CED) et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux du système éducatif. A cet effet, à moyen terme, la politique de recrutement chaque année au niveau de l'Education se poursuivra :

- 847 Agents pour le compte de l'Education Nationale dans le cadre du PRODEC ;
- 2 000 Enseignants au niveau de l'Enseignement Fondamental ;
- 360 Enseignants au niveau de l'Enseignement Secondaire.

93. En matière d'équipement-investissement, il est attendu :

- la construction de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire ;
- la dotation des écoles fondamentales et secondaires en manuels scolaires, livres de bibliothèques et autres matériels didactiques ;
- la finalisation de la construction du bloc pédagogique de la FLASH ;
- la construction de la BUC ;
- la construction et l'équipement de locaux pour les Facultés des Sciences Juridique et Economique ;
- la construction et l'équipement d'un amphithéâtre de 1000 places ;
- la construction de la structure d'application en hôtellerie et tourisme de l'Institut Universitaire de Gestion ;
- la construction de locaux pour l'Institut de Formation des Formateurs de l'ETP ;
- la construction d'un restaurant universitaire ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité d'un espace sportif et culturel universitaire ;
- la construction et l'équipement de trois (03) Résidences de 1000 places ;
- la construction de la résidence du Recteur ;
- la construction et l'équipement du Lycée de Kalabancoro ;
- la construction et l'équipement de salles de classes du CFPAA de Gao ;
- la construction et l'équipement du Lycée de Douentza.

Le PRODEC s'articule autour de quatre composantes :

5.2.1 Composante éducation de Base

94. Education préscolaire :

- formation initiale d'environ 120 éducateurs préscolaires et formation continue d'environ 300 animateurs/animateuses en place par an,

- Renforcements des capacités des éducateurs préscolaires en confection de matériels didactiques locaux.,
- mise à disposition de matériels didactiques,
- d'un programme et d'un guide à chaque Centre de Développement de la Petite Enfance;
- construction et équipement de l'Ecole de formation des éducateurs préscolaires (EFEP);
- construction et équipement de 250 CDPE

95. Premier cycle de l'enseignement fondamental

Formation initiale

- construction et équipement de 2.000 salles de classe en moyenne par an pour le premier cycle en tenant compte la carte scolaire et les critères de choix du site dont l'existence de point d'eau et de l'objectif de réduction des disparités ;
- formation de 2.500 maîtres en moyenne par an.

Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant SARPE:

La SARPE est une stratégie intermédiaire qui disparaîtra au cours du PISE II. Pour la période de son application il est prévu :

- la formation des nouveaux enseignants non qualifiés durant 6 mois,
- l'augmentation de la proportion de femmes recrutées de façon progressive.

Formation continue

96. Recyclage :

- formation de 15.885 enseignants, à raison de 20% de cet effectif chaque année, avec une moyenne de 20 jours par enseignant,
- formation continue de tous les enseignants, quels que soient leur statut et la catégorie d'école (publique, communautaire, médersas).

97. Formation continue par les communautés d'apprentissage (CA) :

- appui pédagogique sur le terrain de toutes les écoles publiques du premier cycle du fondamental ;
- formation des agents des AE et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et leur dotation en moyens de fonctionnement, afin qu'ils jouent efficacement leur rôle d'encadrement et d'appui pédagogique susvisé.

98. Formation continue par la radio scolaire :

- généralisation de cette formation en cas de résultat satisfaisant de l'expérimentation en cours.

99. Développement des curricula

- généralisation progressive du niveau 1 (1^{ère} et 2^{ème} années) ;
- mise à l'essai et la validation du niveau 2 (3^{ème} et 4^{ème} années) ;
- élaboration, la mise à l'essai et la validation du niveau 3 (5^{ème} et 6^{ème} années de l'Enseignement Fondamental);
- élaboration, mise à l'essai et validation du curriculum de l'enseignement normal ;
- élaboration et application d'un système pertinent d'évaluation des performances des élèves, conforme au curriculum.

100. Manuels scolaires, livres de bibliothèque et matériels didactiques

- opérationnalisation des options fondamentales de la Politique du manuel scolaire et du matériel didactique que sont la privatisation de la chaîne du manuel scolaire et la décentralisation de l'achat, de la distribution et de la gestion des manuels, livres et matériels didactiques ;

- observation d'une période transitoire (2006-2007) pendant laquelle la DAF passera des marchés de manuels, de livres de bibliothèque et de matériels didactiques et les fera distribuer par le secteur privé.
- incitation des éditeurs privés nationaux à mettre sur le marché des manuels et matériels didactiques complémentaires.
- dotation de toutes les écoles et toutes les classes en matériels didactiques collectifs jugés indispensables,
- mise à la disposition de chaque enseignant d'un guide de curricula et d'un livre du maître par manuel d'élève ;
- mise à disposition à chaque élève de première année du 1er cycle d'un manuel de langue nationale et d'un manuel de mathématique ;
- mise à disposition chaque élève de la deuxième année de 2 manuels de langue (nationale et française) et d'un manuel de mathématique
- dotation pour élève du second cycle de quatre manuels : langue française, math, sciences physiques et sciences naturelles.
- production et diffusion d'un guide de gestion des manuels dans toutes les écoles ;
- création et équipement de bibliothèques et de coins de lecture dans les écoles ou les classes ;
- élaboration d'un module de formation d'enseignants à la lecture, à l'utilisation et à la gestion pédagogique des bibliothèques et des coins de lecture.

101. Second cycle de l'enseignement fondamental

- construction et équipement de 1.000 salles en moyenne par an en tenant compte de la carte scolaire/critères d'éligibilité du site dont l'existence de point d'eau et de l'objectif de réduction des disparités régionales,
- réhabilitation d'environ 200 salles de classe par an et aménagement d'environ 200 salles pour accueillir les EBES
- équipement de toutes les écoles publiques et communautaires en latrines séparées filles-garçons et distantes les unes des autres.
- augmentation du nombre de cantines scolaires sur initiative des CT pour améliorer l'accès à l'école notamment celui des filles.

102. Education Non Formelle

- dotation des CED en manuels et guides pédagogiques de façon que chaque éducateur de CED bénéficie de 2 manuels (langue et math) et d'environ 10 guides et chaque apprenant dispose de deux manuels (langue et math) ;
- formation initiale et continue d'éducateurs CED;
- appui à l'alphabétisation des adultes avec 4,24 milliards de FCFA par an ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de la formation professionnelle des auditeurs de CAF, CAFÉ et des apprenants de CED en concertation entre le MEN et MEFP.

5.2.2 Composante Enseignement Secondaire Général (ESG), Enseignement Technique et Professionnel (ETP), Apprentissage

103. Enseignement secondaire général (ESG)

- Construction de 3 lycées à 12 classes chacun ;
- réhabilitation de salle de classes et direction dans 5 lycées ;
- réhabilitation/construction de sanitaires dans 24 lycées publics.

104. Ressources humaines

- recrutement de 400 professeurs pour l'ESG ;
- formation continue de 500 professeurs par an en moyenne ;
- formation de 200 professeurs de lettres en didactique de la langue française ;
- formation de 120 laborantins sur la durée du projet ;

- formation de 184 agents de maintenance informatique dont 100 agents pour les lycées privés et 84 pour les lycées publics,
 - renforcement de l'encadrement par la formation continue des Inspecteurs et du personnel administratif de l'ESG.
105. Environnement pédagogique
- Révision des séries et des programmes d'enseignement ;
 - dotation des CDI de plus de 50 lycées en livres et mise en place d'un système de prêt ;
 - mise à disposition de manuels scolaires dans plus de 50 lycées et mise en place d'un système de location de manuels aux élèves ;
 - construction et équipement de 25 laboratoires (15 pour le privé), 25 salles informatiques (15 pour le privé) et 25 centres de documentation et d'information (15 pour le privé) au maximum
106. Amélioration de la gestion du système :
- mise en place des Comités de Gestion Scolaire (CGS) dans les lycées pour une gestion participative ;
 - développer le projet d'établissement dans les lycées à travers des formations.
107. Enseignement Technique et Professionnel (ETP)
- construction et équipement de huit (08) centres de formation à vocation industrielle et/ou agro-sylvo-pastorale (Kidal, Kita, Koulikoro, Niono, Kayes, Sikasso, Bamako et Yélimané) ;
 - réhabilitation / extension de 3 centres publics : Koutiala, Gao, Fana;
 - construction de 3 ateliers industriels au lycée technique de Bamako en vue de l'introduction de nouvelles filières ;
108. Ressources humaines
- création et construction d'un Institut de Formation des Professeurs de l'ETP
 - formation initiale de 35 professeurs d'enseignement technique par an à l'étranger (en 2006 et en 2007) ;
 - formation de 42 agents de maintenance ;
 - élaboration et mise en œuvre d'un plan de du personnel de l'ETP (formateurs, administrateurs, agents de soutien) ;
 - perfectionnement de 1500 formateurs et 500 administrateurs et personnel de soutien du public et du privé suivant un programme de formation continue.
109. Environnement et contenus pédagogiques :
- reproduction en 10 000 exemplaires de documents pédagogiques destinés aux établissements publics et aux établissements privés agréés ;
 - 20 anciens programmes seront traduits en APC ;
 - mise en place d'un programme de formation aux Techniques d'Information et de Communication (TIC) ;
 - dotation des établissements publics et privés agréés en matériel informatique ;
 - transformation des bibliothèques de 36 écoles publiques et privées en Centre de Documentation et d'Information ;
 - mise en place d'un système d'information, de sensibilisation et d'orientation sur l'ETP et d'un système de suivi d'insertion des diplômés.
110. Améliorer la gestion du système
- transformation du centre de formation professionnelle en Etablissement Public doté d'une autonomie financière et d'une autonomie pédagogique ;

- adoption diligente de la politique de l'ETFP après concertation avec tous les partenaires de l'ETFP (dans le contexte de la décentralisation) pour fixer les contours de cette autonomie ;
- relecture des textes législatifs et réglementaires de l'ETFP et leur application.

111. Formation professionnelle par apprentissage

- formations pour une durée d'un an en métiers divers de 22.899 recalés du Fondamental 1 en partenariat avec le secteur privé ;
- formations modulaires qualifiantes pour une durée de 3 ans de 5.500 jeunes déscolarisés du Fondamental 2 dans les Centres d'Apprentissage Publics.

112. Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne des centres d'apprentissage

- Formation de 500 maîtres artisans et de 300 formateurs endogènes (formateurs du secteur privé productif) pour augmenter les possibilités d'encadrement dans les entreprises ;
- Formation d'environ 150 formateurs des centres privés et publics et d'environ 50 agents du secteur privé et du secteur public en ingénierie de la formation ;
- élaboration des supports de cours et de programmes pratiques pour 30 nouveaux corps de métier ;
- reprographie de supports de formation et programmes pour 30 corps de métier ;
- Elaboration de règlements d'apprentissage, mise en place d'un dispositif de certification et de validation des acquis de l'expérience .

5.2.3 Composante enseignement supérieur et recherche

- recherche d'information sur la demande du marché du travail qui permette de définir les besoins ainsi que les profils de poste et de formation à développer (travail à réaliser en liaison avec l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation) ;
- rédaction de règles statutaires pour les enseignants du professionnel qui correspondent aux exigences de ces formations (prise en compte de l'expérience du métier acquise dans les entreprises du secteur productif, heures en travaux pratiques, contacts avec les milieux professionnels, suivi de stage des étudiants et engagement des actions de collaboration/ transfert de technologie avec les entreprises) ;
- accroissement de l'autonomie des établissements pour permettre une gestion plus souple des ressources (ressources diversifiées qui viennent de l'Etat, des entreprises, des contrats de prestation de services ou des élèves, gestion d'équipements coûteux qui exigent une maintenance et une consommation de matières d'œuvre, contractualisation des professionnels venant des entreprises, pédagogies plus diversifiées par travaux pratiques, par alternance ou par des stages en entreprise) ;
- élaboration avec les branches professionnelles de diplômes valables à la fois pour le secteur privé et le secteur public qui permettent la reconnaissance du niveau des compétences sur le marché du travail et la construction d'un parcours par les étudiants par le jeu d'équivalences et de passerelles ;
- développement de 10 filières courtes professionnelles, incluant les études de faisabilité, les bâtiments et équipements nécessaires à ces filières; la formation et le recrutement d'environ 35 enseignants pour ces filières ;
- création de pôles universitaires régionaux conformément aux résultats de l'étude de faisabilité ;
- réhabilitation des bibliothèques ;
- construction et équipement de la bibliothèque universitaire centrale BUC ;
- renforcement des infrastructures universitaires (bâtiments et équipements scientifiques) ;
- renforcement des capacités du corps enseignant prioritairement dans les filières qui se professionnalisent et passent au LMD par la formation continue ;

- mise en place du fonds compétitif pour la recherche ;
- l'amélioration de l'accès à l'information scientifique et technique (amélioration du réseau universitaire) ;
- mise en place d'instruments de suivi, de gestion et de contrôle correspondant à l'autonomie accordée aux établissements et à leur capacité de générer des ressources propres ;
- conception du système d'information, de gestion de la scolarité et de la comptabilité des établissements d'enseignement supérieur ;
- équipement en réseaux de communication ;
- la formation des agents de l'administration à ces nouveaux systèmes ;
- la conception et la mise en œuvre d'un mode de financement permettant d'allouer une partie du budget des établissements d'enseignement supérieur sur une base contractuelle.

5.2.4 Composante Administration générale

- mise en place du nouveau schéma institutionnel du Ministère en charge de l'Education ;
 - définition des documents de cadrage sur la décentralisation ;
 - installation progressive des outils de planification opérationnelle ;
 - finalisation et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication.
113. Pilotage de la réforme et concertations
- mise en place d'un dispositif de pilotage de la réforme institutionnelle au niveau du cabinet du MEN ;
 - animation du pilotage au niveau régional ;
 - dynamisation des organes de concertations sur la réforme.
114. Décentralisation de l'Education et transfert de compétence
- transfert de compétences en matière d'éducation et les moyens afférents dès janvier 2007 ;
 - Appui /conseil aux collectivités territoriales (CT) et aux comités de gestion scolaires (CGS)
 - Formation des CGS en planification, exécution, suivi et évaluation d'un projet d'école conformément à une stratégie élaborée par la Cellule d'Appui à la Décentralisation - Déconcentration de l'Education (CAD-DE), comprenant l'utilisation des modules de formation standardisés ;
 - mobilisation sociale pour le recrutement massif des enfants, en particulier des filles, conformément à la politique nationale de la promotion des filles,
 - maintien et entretien des infrastructures et du mobilier scolaire,
 - gestion administrative et financière de l'école.
115. Construction de salles de classe par les CT (Indicateur 4)
- conception d'un manuel de procédure de la maîtrise d'ouvrage au niveau de la CAD/DE ;
 - Conception du cahier de charges des compétences transférées ;
 - Conception et mise en application des mécanismes et des procédures des transferts financiers aux communes.
116. Système de pilotage de la performance des écoles,
- Révision des programmes scolaires pour assurer l'acquisition des apprentissages ;
 - conception d'une directive annuelle fixant le calendrier scolaire, avec les périodes de vacances et les jours fériés, les AE et les CAP étant tenus responsables de sa bonne application en fonction des réalités du milieu.
117. Gestion des carrières et formations certifiant pour les enseignants

- mise à la disposition des CT d'un manuel leur permettant d'assurer la capitalisation des formations reçues dans le plan de carrière des enseignants.
118. Statut et la rémunération des enseignants communautaires
- Revalorisation du statut de tous les enseignants communautaires satisfaisant à un niveau minimum et qui auront suivi un recyclage ou une formation initiale reconnue, devenant des enseignants contractuels des communes.
119. Promotion de l'éducation technologique dans le second cycle
- construction et mise en service de blocs scientifiques au niveau de toutes les AE.
120. L'Education étant un secteur prioritaire du CSLP, a ce titre le Gouvernement a consenti d'importants efforts dans les allocations budgétaires au cours des dernières années.

5.3 Santé

121. Les dépenses relatives au secteur de la santé en 2007 s'élèvent à 65,31 milliards de FCFA et se situeront à 70,15 milliards de FCFA en 2008 ; 72,30 milliards en 2009 ; 79,80 milliards en 2010 et 87,42 milliards en 2011, soit un taux d'augmentation respectif de 7,4% par rapport à 2007 ; 3,1% par rapport à 2008 ; 10,4% par rapport à 2009 et 9,55% par rapport à 2010.

Table 27: Evolution des dépenses de la Santé (en milliards de FCFA)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Santé	72,684	65,307	70,146	72,299	79,797	87,417
Taux de croissance		-10,15%	7,41%	3,07%	10,37%	9,55%

Source : DGB

122. Ces projections tiennent compte de la politique sectorielle de la santé qui demeure l'amélioration de l'état de santé des populations afin qu'elles participent plus activement au développement socio-économique du pays. Elle vise l'extension de la couverture et l'amélioration de la qualité des services de santé, de prévention et de lutte contre la maladie, l'accessibilité financière aux soins de santé et participation, le développement des ressources humaines et le renforcement des hôpitaux, institutions de recherche et établissements spécialisés.
123. Ainsi, la politique de recrutement de 305 agents dans le cadre du Programme de Développement Sanitaire et Social va se poursuivre. Un accent particulier est mis sur l'équipement-investissement :
- la poursuite de l'équipement des CSCOM, d'allocation de ressources financières aux zones pauvres ;
 - la construction de nouveaux CSCOM et la création de nouveaux districts sanitaires ;
 - la construction et l'équipement des centres régionaux de médecine traditionnelle ;
 - la construction et l'équipement des locaux pour la Direction de la Pharmacie et du Médicament et l'Inspection de la Santé ;
 - la construction du Pôle Mère-enfant de l'Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
 - l'équipement du Laboratoire National de la Santé ;
 - l'équipement de l'IOTA.

5.3.1 Volet 1 : Accessibilité géographique aux services de santé des districts sanitaires :

124. Les activités prévues sont :
- la création de nouveaux CSCOM ;
 - la réalisation des CSCOM existants et la relance de CSCOM non fonctionnels ;
 - le renforcement des équipes mobiles et les services au niveau communautaires ;

- le développement de partenariat de collaboration avec les prestataires du secteur privé ;
- la mise en place d'un plateau technique approprié au niveau des CSREF, y compris la chirurgie d'urgence ;
- la mise en place et perfectionnement des systèmes de contre référence et d'évacuation.

5.3.2 Volet 2 : Disponibilité, qualité et gestion des ressources humaines

125. Les activités pertinentes prévues sont :

- accroître la capacité totale de production de l'ensemble des écoles paramédicales de formation (publiques et privées) ;
- faire profiter les élèves des stages pratiques adéquats ;
- rendre adéquat les programmes de formation avec la politique de santé ;
- réviser les modules de formations et recyclages selon les besoins ;
- doter des structures de santé en personnel de qualité et en quantité suffisante ;
- faire un paquet de réformes basé sur une politique de gestion et de développement des ressources humaine et un plan pluriannuel de mise en œuvre, ceci en tenant compte de la réforme de l'administration ;
- doter le MS d'un ensemble d'assistance technique AT de courte et de longue durée, sur la base d'un plan d'AT pluriannuel glissant.

5.3.3 Volet 3 : Disponibilité de médicaments, des vaccins et des consommables médicaux

126. Les activités pertinentes retenues sont :

- rendre disponible des médicaments essentiels, vaccins et consommables, ainsi que des tests de laboratoire au niveau des CSCOM et CSREF dans toutes les zones, en particulier dans les zones pauvres et celles d'accès difficile ;
- rendre financièrement accessibles les médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire national.

5.3.4 Volet 4 : Amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et lutte contre les maladies

127. Les activités pertinentes retenues sont :

- renforcer l'approche surveillance intégrée de la maladie et la riposte (SIMR) ;
- prendre en charge les malades selon les normes et protocoles de la pathologie concernée ;
- améliorer l'hygiène et la lutte contre les vecteurs de maladie assurée dans les établissements de santé, milieu de travail, écoles, établissement alimentaire) ;
- superviser les établissements de santé, ainsi que des agents de santé de façon régulière ;
- rendre disponible les MEG y compris les ARV ;
- intensifier la collaboration intersectorielle avec les prestataires du secteur privé et la société civile ;
- mettre en place les interventions communautaires par les équipes de santé de cercle ;
- mettre en place des soins de santé préventifs et promotionnels communautaires ;
- prendre en charge les besoins en nutrition des populations à travers des interventions spécifiques dans le paquet minimum d'activité (PMA).

5.3.5 Volet 5 : Accessibilité financière, soutien à la demande et à la participation

128. Les activités pertinentes retenues sont :

- renforcer le mécanisme de tiers payant à favoriser l'accès des pauvres aux soins de qualité dans les établissements de santé ;
- subventionner le paquet de services essentiels de santé pour les pauvres et les groupes vulnérables ;
- contribuer à la mise en œuvre des financements alternatifs pour la prise en charge des populations pauvres dans le système de soins.

5.3.6 Volet 6 : Reforme des établissements hospitaliers et des autres établissements de recherche

129. Les activités pertinentes retenues sont :

- élaborer les différents textes d'application de la loi hospitalière et leur statut d'EPH en tenant compte du plan économique des projets d'établissement ;
- améliorer l'état de santé de la population par les établissements spécialisés, y compris les institutions de recherche.

5.3.7 Volet 7 : Renforcement des capacités institutionnelles et décentralisation

130. Les activités pertinentes retenues sont :

- transférer une partie des compétences techniques et financières aux collectivités locales afin de gérer efficacement les problèmes de santé dans les communes, les cercles et les régions ;
- appuyer les services de santé pour l'accomplissement de leur mission et rôle dans la mise en œuvre du PRODESS II.

5.4 Autres Secteurs Sociaux

131. En 2007, les dépenses relatives aux autres secteurs sociaux (Développement Social, Emploi et Formation Professionnelle) se chiffrent à 44,50 milliards de FCFA. Elles se chiffreront à 46,50 milliards de FCFA en 2008 ; 46,02 milliards à 2009 ; 49,12 milliards en 2010 et 52,13 milliards en 2011. Les progressions sont dues à la politique du secteur à moyen terme:

- la réalisation d'études nécessaires à la connaissance du phénomène du handicap ;
- le développement de l'appui des initiatives d'auto-emploi de personnes handicapées ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la problématique du troisième âge ;
- la réalisation des études sur le phénomène du vieillissement ;
- la réalisation d'études sur les phénomènes du Tabagisme, de l'alcoolisme, de la toxicomanie et de la prostitution ;
- la construction et l'équipement du CNAOM ;
- la construction du siège du Fonds de Solidarité Nationale ;
- la mise en œuvre du programme emplois-jeunes ;
- le programme multisectoriel d'investissement en emploi rural (PROMIER) ;
- la réhabilitation des centres de jeunesse ;
- le renforcement des équipements des camps nationaux de jeunesse ;
- le programme de formation professionnelle par apprentissage ;
- la restauration de la tribune Ouest et d'éclairage du stade Mamadou KONATE et la réhabilitation du stade Ouézin COULIBALY ;
- l'aménagement du Musée de la chasse à Yanfolila ;
- la construction et l'équipement de la Maison des Arts et Cultures de Kidal ;
- l'appui aux initiatives de base extension PAIB.

Suivant le PRODESS II composante développement social comporte cinq volets à savoir :

5.4.1 Volet 1 : Renforcement de la solidarité et lutte contre l'exclusion

132. Quelques unes des activités pertinentes retenues sont :

- réaliser 2 études nécessaires à la connaissance des besoins spécifiques aux handicapés ;
- appuyer la scolarisation et l'éducation de 10.000 enfants handicapés ;
- organiser un atelier national de formation des formateurs et de 9 ateliers régionaux sur le troisième âge à l'intention des agents socio-sanitaires et la société civile ;
- appuyer trois centres de transit (Bamako, Sikasso et Mopti) et 11 centres d'encadrement psychologique et social (3 à Bamako et 8 dans les régions).

5.4.2 Volet 2 : Lutte contre la pauvreté

133. Quelques unes des activités pertinentes retenues sont :

- organiser des sessions de formation d'accompagnement au profit de 1350 agents sociaux et partenaires du développement social en matière de gestion des sociétés coopératives, des mutuelles, des SFD et des groupements dans les régions et le district de Bamako ;
- financer 50 projets et des AGR pour 3.000 personnes dans le cadre du Programme d'Assistance aux Personne Agées ;
- financer 250 projets individuels et collectifs d'auto-emploi de personnes handicapées ;
- mettre en place un projet pilote dans 4 régions et le District de Bamako sur la valorisation et l'accessibilité économique de la médecine traditionnelle.

5.4.3 Volet 3 : Renforcement de la protection sociale

134. Quelques unes des activités pertinentes retenues sont :

- réaliser une étude actuarielle du système de retraite de la CRM et des régimes de l'INPS ;
- réaliser l'audit financier et institutionnel de la CRM et de l'INPS ;
- organiser 3 concertations sur la couverture des risques naturels du secteur agricole ;
- appuyer la création de 200 organismes d'assurance maladie sociale et solidaire (mutuelles, caisses de solidarité) ;
- organiser des sessions de formation et des voyages d'études au profit des administrateurs et cadres des organismes d'assurance maladie sociale et solidaire.

5.4.4 Volet 4 : Renforcement institutionnel

135. Quelques unes des activités pertinentes retenues sont :

- construction/ réhabilitation de nouveaux bâtiments pour les services centraux, rattachés et partenaires associés ;
- construire les locaux des antennes régionales CNPAM dans chacune des régions et dans le District de Bamako ;
- réalisation d'un répertoire des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- création d'un Centre National d'Information, d'Education et de Communication (CNIEC) au sein du département ;
- création d'un site Web au sein du département ;
- réalisation de 10 missions annuelles de contrôle par l'IAS au niveau des structures et organismes relevant du MDSSPA ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un programme de lutte contre certains fléaux sociaux (alcoolisme, tabagisme, toxicomanie, prostitution) ;
- mise en place d'un cadre législatif et réglementaire de transfert de compétences aux collectivités territoriales en matière de développement.

5.4.5 Volet 5 : Développement des ressources humaines

136. Quelques unes des activités pertinentes retenues sont :

- recrutement de plus de 60 agents sociaux par an, fonctionnaires ou contractuels pendant cinq années ;
- formation de 70 enseignants de l'INFTS ;
- formation de formateurs et des agents au logiciel du SISo ;
- recrutement de 10 enseignants permanents pour l'INFTS ;
- formation des agents du MDSSPA et des structures partenaires en Genre et Développement par an ;
- organisation de stages de perfectionnement auprès des groupements de mutuelles étrangères (2 par an) ;
- organisation de voyages d'étude sur le vieillissement ;
- réalisation d'une étude sur la motivation du personnel du MDSSPA.

5.5 Conditionnalités de l'appui budgétaire (secteurs sociaux)

137. Les tableaux ci-dessous nous donnent le cadre commun des conditionnalités de l'appui budgétaire relatif aux arrangements spécifiques sectoriels en faveur des secteurs de l'éducation, de la santé et du développement social.

Table 28: Cadre commun des conditionnalités (Education)

								Tiré de	*
TRANCHES FIXES									
A. Déclencheurs macro									
1. Existence d'un cadre macroéconomique soutenable apprécié notamment sur la base d'une conclusion positive d'une des revues annuelles du programme du FMI							Rapport de la Revue annuelle du FMI		
2. Conclusion positive de la revue du CSLP pour l'année N-1							Rapport de la Revue annuelle du CSLP		
3. Conclusion positive de la revue du plan d'action pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques pour l'année N-1							Rapport de la Revue annuelle du PAGAMGFP		
B. déclencheurs sectoriels									
4. Part du budget récurrent du secteur de l'éducation dans le budget récurrent-de l'Etat (à actualiser fin juin selon le CDMT global)				2006	2007	2008	2009	Projet de Loi des Finances	
				30,07%	30,12%	30,17%	30,22%		
5. Budget pour l'année N+1 conforme au CDMT approuvé et démontrant l'additionnalité des ABS							CDMT et Projet de Loi des Finances		
6. Répartition intra sectorielle conforme au CDMT							Projet de Loi des Finances		
7. Revue des Dépenses Publiques (RDP) du PISE II validée pour l'année N-1, y compris les indicateurs renseignés du cadre logique et l'annuaire statistique							Revue des Dépenses Publiques validée/Annuaire statistique		
8. Existence d'un plan d'action annuel N+1 validé pour la mise en œuvre du PISE II							Plan d'action annuel validé		
9. Existence d'un audit favorable du PISE pour l'année N-1 et mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit N-2							Rapport d'audit		
TRANCHES VARIABLES									
		2004 (référence)		2005	2006	2007	2008	2009	
		Prévu	Réalisé	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	
Indicateurs relatifs à l'éducation									
1. Pourcentage d'élèves ayant la moyenne en lecture et en mathématiques en 2 ^{ème} et en 5 ^{ème} année du premier cycle de l'enseignement fondamental (base PASEC)				2ème année : 51% en lecture 48% en mathématiques 5ème année : 43% en lecture 42% en mathématiques			2ème année : 60% en lecture 60% en mathématiques 5ème année : 60% en lecture 60% en mathématiques		Rapport d'étude (PASEC)
2. Pourcentage du budget récurrent exécuté N-1 par rapport au budget récurrent inscrit pour le secteur		100%	98,65%	96,97%	≥95%	≥95%	≥95%		Revue des dépenses Publiques (RDP)
3. Pourcentage des ressources récurrentes		53,5%	62,05%	x	60%	60%	60%		Revue des dépenses

transférées aux services déconcentrés dans l'exécution du budget N-1								Publiques (RDP)	
4. Pourcentage des ressources récurrentes transférées aux Collectivités Territoriales dans l'exécution du budget N-1					A partir de 2006-2007			Revue des dépenses Publiques (RDP)	
5. Taux d'accès au premier cycle de l'enseignement fondamental ¹ par genre par région	G+F 60,0%	G+F 66,6%	G+F 67,6%	G+F 72,5%	G+F 77,3%	G+F 82,2%		Annuaire CPS/Modèle de simulation/RESEN	
6. Taux d'achèvement en 6ème année pour l'année N par genre par région	x	G+F 41,6%	G+F 43,2%	G+F 47,6%	G+F 52,0%	G+F 56,4%		Annuaire CPS/Modèle de simulation/RESEN	
7. Taux de transition entre le fondamental et le secondaire général	x	G+F 40,2%	G+F 38,5%	G+F 36,9%	G+F 35,2%	G+F 33,6%		Annuaire CPS/Modèle de simulation/RESEN	
8. Pourcentage de redoublants au premier cycle de l'enseignement fondamental	G+F 13,0%	G+F 19,0%	G+F 18,6%	G+F 16,1%	G+F 14,9%	G+F 13,7%		Annuaire CPS/Modèle de simulation/RESEN	
9. Ratio manuels scolaires par élève au second cycle de l'enseignement fondamental	4	2,5	2,5	3	3,5	4		Annuaire CPS/Estimation CPS	
10. Pourcentage d'enseignants du fondamental ayant suivi un cumul de formation initiale d'au moins six mois	x	28%	35%	42%	49%	54%		Annuaire CPS/Modèle de simulation/RESEN	
Indicateurs relatifs à la formation professionnelle									
11. Nombre de déscolarisés et de non scolarisés formés	x	x	x	15 559	17 481	21 359		Modèle de simulation/RESEN	

Table 29: Cadre commun des conditionnalités (Sanitaire et social)

	Tiré de	**
DECLENCHEURS MACROECONOMIQUES DE LA 1^{ère} TRANCHE FIXE		
1. Existence d'un cadre macroéconomique soutenable apprécié notamment sur la base d'une conclusion positive d'une des revues annuelles du FMI pour l'année N-1	Rapport de la Revue annuelle du FMI	
2. Conclusion positive de la revue du CSLP pour l'année N-1	Rapport de la Revue Annuelle du CSLP	
3. Conclusion positive de la revue du Plan d'action pour l'amélioration/modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAMGFP) pour l'année N-1	Rapport de la Revue annuelle du PAGAMGFP	
DECLENCHEURS SECTORIELS DE LA 1^{ère} TRANCHE FIXE		

¹ Les taux d'accès et d'achèvement sont calculés avec les données démographiques rectifiées par le pôle de Dakar

1. Part du budget récurrent du secteur de la santé dans le budget récurrent de l'Etat 2006 2007 2008 2009 10,63% 10,69% 10,73% 10,80%	Projet de Loi des Finances	
2. Part du budget récurrent du secteur du développement social dans le budget récurrent de l'Etat 2006 2007 2008 2009 5,97% 6,01% 6,08% 6,10%	Projet de Loi des Finances	
3. Budget de l'année N+1 conforme aux CDMT des ministères de la santé et du développement social et démontrant l'additionnalité des appuis budgétaires sectoriels	CDMT et Projet de Loi des Finances	
4. Répartition intra sectorielle du budget de l'année N+1 conforme au CDMT (structures centrales, régionales)	Projet de Loi des finances	
5. Existence d'un Plan opérationnel N+1 (santé et développement social) validé pour la mise en œuvre du PRODESS II	Plan opérationnel validé	
6. Existence d'un audit favorable du PRODESS II pour l'année N-1 et mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit de l'année N-2	Audit	

5.6 Culture, Jeunesse et Sport

138. En 2007, les dépenses relatives au secteur de la culture et la jeunesse et sport se chiffrent à 13,67 milliards de FCFA. Elles se chiffreront à 14,78 milliards de FCFA en 2008 ; 15,76 milliards à 2009 ; 17,15 milliards en 2010 et 18,13 milliards en 2011. Les progressions sont dues à la politique du secteur à moyen terme notamment au secteur jeunesse et sport. Le plan d'action triennal du développement de la jeunesse s'inscrit suivant cinq axes :

5.6.1 Axe I Encadrement socio-éducatif de la jeunesse :

- former au moins 60% de jeunes bénévoles et/ou volontaires aux techniques d'animation socio-éducative du 1^{er} degré ;
- organiser des stages d'imprégnation pratique à l'intention des jeunes bénévoles et /ou volontaires formés aux techniques d'animation du 1^{er} degré ;
- Mettre en œuvre les programmes d'activités extrascolaires à l'intention des jeunes de 10 à 18 ans ;
- Former les intervenants/ jeunesse dans les unités scolaires/CED ;
- Mettre en place les associations d'éducation extrascolaires dans les unités scolaires/CED des communes rurales ;
- Créer un réseau d'intervenants jeunesse issus des unités scolaires/CED ;
- Définir un paquet minimum d'activités (PMA) extrascolaires à l'intention du jeune.
- Organiser des activités sportives, artistiques et cultures à l'intention des jeunes ;
- Recycler le personnel de l'administration de la jeunesse en matière d'animation sportive, culturelle et artistique ;
- Elaborer des modules de formation des pratiques socio-éducatives du milieu rural ;
- Enseigner des modules de formation des pratiques socio-éducatives du milieu rural à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports ;
- Promouvoir des activités de jeunesse au sein des établissements en milieux rural et urbain ;

5.6.2 Axe II Jeunesse et Vulnérabilité Sociale :

- élaborer un programme d'éducation des jeunes à la vie sociale en rapport avec les services du développement social, de la santé et de la justice ;
- Mettre en œuvre le programme de l'éducation à la vie sociale au sein des maisons, des carrefours, et foyer de jeunes et association de jeunes ;
- Elaborer un programme d'éducation à la vie sociale en fonction des besoins des jeunes ruraux ;
- Former des pairs à l'éducation des jeunes à la vie sociale en milieu rural ;
- Mettre en œuvre le programme d'éducation des jeunes en milieu rural ;
- Informer et sensibiliser les jeunes à la protection de leur environnement ;
- Organiser des chantiers de reboisement et d'assainissement ;
- Créer des programmes de jeunes au niveau des grilles d'au moins une radio de toutes les communes rurales et urbaines et des communes disposant de radio ;
- Doter en cybercafés des infrastructures socio-éducatives des jeunes ;
- Développer une campagne de proximité par l'utilisation des pairs éducateurs et des centres pour jeunes ;
- Insérer le volet de lutte contre les IST/VIH/SIDA dans les programmes d'encadrement des jeunes ;
- Former les pairs éducateurs en techniques de communication pour le changement de comportement en milieu des jeunes ;
- Développer une campagne multimédia d'éducation en matière de santé de la reproduction ;
- Développer les activités de santé reproductive à l'intention des filles dans les écoles en milieu rural ;
- Informer les filles sur les risques liés à l'avortement provoqué.

5.6.3 Axe III Jeunesse et Insertion Socio-économique :

- Vulgariser le guide d'assistance conseil en matière de promotion de la jeunesse au niveau des régions et du secteur associative/jeune ;
- Elaborer un guide sur l'assistance conseil en matière de promotion de la jeunesse ;
- Former et sensibiliser les élus municipaux sur l'importance de la promotion de la jeunesse dans le développement social, économique et culturel du pays.

5.6.4 Axe IV Renforcement des capacités du secteur associatif jeune en matière de mobilisation, de citoyenneté et de participation à la vie publique

- Former les jeunes du secteur associatif à l'assistance conseil et en technique d'animation ;
- Organiser les jeunes à la conception et à la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie.
- Former les responsables associatifs à la gestion, à la programmation, à la recherche de financement et à l'administration.

5.6.5 Axe V Renforcement Institutionnel

- Elaborer les textes de création et de fonctionnement de la maison des jeunes ;
- Construire et équiper une maison des jeunes dans deux capitales régionales ;
- Construire et équiper deux foyers des jeunes au niveau des cercles et des communes ;
- Inscrire 70 élèves et étudiants par an dans la filière animation socio-éducative ;
- Recycler 20 cadres moyens de la jeunesse en sciences et techniques de l'animation (STA) .

5.7 Développement rural et de l'environnement

139. En 2007, les dépenses relatives au secteur du « développement rural et de l'environnement » s'élèvent à 131,20 milliards de FCFA. Elles se situeront respectivement à 132,91 milliards d FCFA en 2008 ; 145,56 milliards en 2009 ; 158,22 milliards en 2010 et 170,30 milliards en 2011; soit un taux d'augmentation respectif de 1,3% par rapport à 2007 ; 9,5% par rapport à 2008 ; 8,7% par rapport à 2009 et 7,6% par rapport à 2010. Les augmentations se justifient par la mise en œuvre du Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural, qui a pour objectifs de :

- Augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique du pays ;
- Renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
- Améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales ;
- Protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles
- Ces objectifs seront réalisés grâce aux programmes ou actions ci-dessous :
- l'Appui aux services agricoles et organisations paysannes ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- la valorisation des filières agricoles et d'amélioration de leur compétitivité ;
- la relance des exportations des produits agricoles, forestiers, d'élevage et de pêche ;
- l'intensification et la diversification des productions agricoles ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- la promotion du crédit et le financement du secteur rural ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement rural durable ;
- la finalisation et la mise en œuvre de schémas locaux d'aménagement.

5.8 Transport

140. Les dépenses de ce secteur s'élèvent en 2007 à 13,75 milliards de FCFA. Elles s'élèveront à 14,58 milliards de FCFA 2008 ; 15,97 milliards en 2009 ; 18,13 milliards en 2010 et 19,98 milliards en 2011, soit une hausse respective de 6,0% par rapport à 2007 ; 9,5% par rapport à 2008 ; 13,6% par rapport à 2009 et 10,2% par rapport à 2010. La politique à moyen terme du secteur se présente comme suit :

5.8.1 Axe 1 Assurer le désenclavement intérieur -Transport Rural (routes - voies fluviales)

Pour cet axe, les actions concernent les études, la réhabilitation d'infrastructures et d'équipements

141. Réhabilitation d'infrastructures et des équipements

Les Pistes suivantes seront améliorées :

- Douentza -Bandiagara - 155 km
- Douentza -Koro- 100 km
- Banamba - Mourdiah - 110 km
- Gossi - Rharouss - 147 km
- Gao - Bourem - 95 km

Réhabilitation des bateaux

- Toute la flotte fluviale sera entretenue

Les études suivantes seront menées :

- Etude sur le camionnage efficace
- Etude sur le transport fluvial
- Etude des ports secs de Kayes et de Sikasso
- Routes interurbaines/urbaines
- Etude de désenclavement Intérieur
- Etude d'un code fluvial.

5.8.2 Axe 2 Assurer le désenclavement intérieur du Mali - Transport urbain et interurbain (Routes, Rail, Air)

142. Les actions concernent la construction et l'équipement d'infrastructures, le bitumage de routes et l'amélioration de routes en terre moderne.

Construction d'infrastructures et équipements

- Construction de ports secs à Kayes et Sikasso
- Construction Gares routières

Routes bitumées (interurbaines)

- Markala - Niono -70 km
- Kayes - Diamou -Bafoulabé - 130 km
- Fana - Dioila - 40 km
- Koulikoro - Banamba - 90 km
- Banankoro - Dioro - 35 km

Routes en terre moderne

- Tonka -Goundam – Tombouctou

Routes bitumées (urbaine)

- Voies urbaines phase II - 4,5 km
- Voies urbaines Gao, Tombouctou,Bandiagara
- Koutiala, Bougouni, Kita - 30 km

Réhabilitations des Infrastructures

- Achat de matériel pour TRANSRAIL

Acquisition et Fonctionnement de matériel et équipement

- Achat de véhicules 4X4
- Achat de 6 pèses essieux
- Acquisition de 4 bateaux à fond plat
- Achat de véhicules de liaisons
- Acquisition de bacs

5.8.3 Axe 3 : Assurer le désenclavement extérieur du Mali-(Routes-Rail-Air)

143. Ici, les actions concernent les études de faisabilité, le développement de la capacité de stockage des certains entrepôts maliens dans les pays côtiers, la réalisation d'infrastructures et d'équipement dans certains aéroports, le bitumage de tronçons sur les routes nationales

- Extension des Entrepôts maliens en Guinée
- Extension des Entrepôts maliens au Togo
- Extension des Entrepôts maliens en Mauritanie
- Construction de 3 magasins et de bureaux et réaménagement des bureaux existants à Conakry
- Construction d'un magasin et de bureaux pour l'administration à Téma au Ghana
- Construction d'un magasin et de bureaux pour l'administration à Lomé au Togo
- Construction d'un magasin et de bureaux pour l'administration à Cotonou au Benin
- Extension du bureau existant et la construction d'un magasin à Nouakchott en Mauritanie (EMAMAU)
- Infrastructures d'un ILS et d'un dépôt carburant à l'aéroport de Tombouctou
- Equipements de l'ILS et du dépôt carburant de l'aéroport de Tombouctou
- Clôture de la zone sûreté de l'aéroport de Kayes
- Clôture de la zone sûreté de l'aéroport de Sikasso
- Construction de l'Immeuble DNAC
- Equipements de l'Immeuble DNAC
- Infrastructures_Réhabilitation de l'aéroport de Gao
- Réhabilitation Bâtiments et VRD de l'aéroport de Gao
- Réhabilitation de l'aéroport de Gao

Le bitumage de tronçons sur les routes nationales

- Bko-Kati-Kolokani-Didiéni - 165 km
- Kayes-Sandaré-Diéma - 270 km
- Diéma - Didiéni - 180 km
- Gao-Ansonga-Labbézanga -209 km
- Bamako -Kourémalé - 123 km
- Nioro - Gogui - 62 km
- Sikasso - Koloko - Fre Burkina -44 km
- Kayes - Diboli - Fre Sénégal -97,545 km
- Kati - Kita - 175 km
- Kita - Saraya - Fre Sénégal - 310 km
- Pont de Gao et accès -14 km
- Bamako - Bougouni -160 km
- Bougouni- Sikasso- 210 km
- Sevaré- Gao - 558 km

L'amélioration des pistes rurales

- Ponts de Tiendaga et de Kankéla - 125m

Les études

- Etude sur la fourniture et installation d'un ILS et d'un dépôt de carburant à l'aéroport de Tombouctou
- Etude de faisabilité de la réhabilitation de l'aéroport de Gao
- Etude sur l'exécution de la réhabilitation de l'aéroport de Gao
- Etude sur la clôture de la zone sûreté de l'aéroport de Kayes
- Etude sur la clôture de la zone sûreté de l'aéroport de Sikasso
- Etude sur la surveillance et le contrôle des travaux de l'Immeuble DNAC

5.8.4 Axe 4 : Maintenir et préserver les infrastructures et les équipements du réseau rural (routes - voies fluviales)

144. Il s'agira de renforcer les infrastructures et les équipements touchés par les intempéries ou l'usage et de mener des études de faisabilité d'entretien.

Renforcement et Entretien périodique

Pistes améliorées

- Dioila - Sorokoro - 38 km
- Dioila - Massigui -Koualé 137km
- Didiéni - Goumbou - Nara 209 km
- Kita - kourounikoto-Diangounté 178 km
- Tambaga - Manantali 89 km
- Pistes CMDT

Etudes

- Pistes améliorées
- Entretien périodique
- Tambaga - Manantali - 89 km

5.8.5 Axe 5 : Maintenir et préserver les infrastructures et équipements du réseau urbain

145. Cet axe prévoit les études et l'entretien de certaines voies urbaines

Entretien Courant

Routes bitumées

- Avenue Nelson mandéla - 5 km
- RR14 - Nelson Mandéla - 2 km
- Carré RR15 - Dalot woyo - 1 km
- Traversée marché de San - 1 km

Etudes

- Tronçons urbaines diverses :153 ;187,5 ;187,5 ; 187,5 et 202,5 km

5.8.6 Axe 6 : Maintenir et préserver les infrastructures et équipements du réseau interurbain

146. Cet axe prévoit les études et l'entretien courant de certains tronçons du réseau interurbain.

Routes bitumées

- faladiè - ségou - 240 km
- Sikasso - Zégoua -9 0 km
- Bla - San - Sienso - 115 km
- Accès à Djenné - 29 km
- Kimparana - Kouri - 82 km
- Bamako - koulikoro - 54 km
- Koulouba - Kati - 11 km
- Routes en terre moderne
- Mahina -Manantali - 87 km
- Kayes - Sadiola - 74 km
- Ansongo -Kismane -Ménaka - 222 km

Pistes améliorées

- Douentza - Tombouctou - 200 km

Etudes

- Routes interurbaines
- Routes bitumées

- Tronçons diverses : 2902 ; 3459 ; 3678 ; 3902 et 4193 km
- Routes en terre moderne
- Tronçons diverses : 1234 ; 1234 ; 1517 ; 1598 et 1674 km

5.8.7 Axe 7 : Renforcer les capacités institutionnelles et des Ressources Humaines

147. L'axe 7 vise les études, la restauration et la réalisation d'infrastructures, l'acquisition de matériels et la formation des agents.

Restructuration, mise en place de nouvelles structures et constructions

Assistance technique

- DNR
- AR
- PME/BET

Etudes et Formation

- Etude de restructuration de la Direction Nationale des Transports
- Formation à l'entretien et à la maintenance de l'ILS à l'aéroport de Tombouctou
- Etude AGEROUTE
- Formation DNR/PME/BET

Acquisition de matériels et d'équipements

Informatisation des Directions Régionales des Transports et leur connexion avec la Direction Nationale des Transports:

- 80 Ordinateurs
- 80 Onduleurs
- 28 Imprimantes CITHO
- 60 Imprimantes Laser
- 05 Lecteur CD EXTERNE GRAVEUR
- 02 MS office XP

IGM

- Acquisition matériel IGM
- Rapatriement archives cartographiques

DNM

- Appui logistique activités de prévision hydroagricole et météorologique.

INFET

- Équipement du Centre de Documentation

COMANAV

- Acquisition de matériel

5.8.8 Axe 8 : Améliorer les niveaux de services, de sûreté et de sécurité des transports et les performances des BET/PME

Les actions prévues sont :

Construction et équipement de sécurité

- Construction poste contrôle
- Clôture le long de la voie ferrée dans l'agglomération de Bamako
- Amélioration des niveaux de services

Redynamisation du comité national de sécurité routière

- Collecte de données

- Contrôle routier
- Etude et Prévention Sécurité Routière
- Prise en charge des victimes

Actions de sensibilisation

- Campagnes sensibilisation
- Semaine de Sécurité routière.

5.9 Urbanisme et Travaux Publics

148. Les dépenses de ce secteur s'élèvent en 2007 à 115,38 milliards de FCFA. Elles s'élèveront à 119,05 milliards de FCFA 2008 ; 131,83 milliards en 2009 ; 140,33 milliards en 2010 et 150,91 milliards en 2011, soit un taux de progression respective de 3,2% par rapport à 2007 ; 10,7% par rapport à 2008 ; 6,5% par rapport à 2009 et 7,5% par rapport à 2010. La politique à moyen terme du secteur se présente comme suit :

- la réalisation de schémas directeurs d'urbanisme dans 12 villes ;
- la réalisation de 1.975 logements sociaux à moyen terme à Bamako et dans les capitales régionales ;
- l'élaboration de neuf (09) plans d'urbanisme sectoriel ;
- l'aménagement du Collecteur Naturel « Le Diafaranokô » ;
- l'appui pour la collecte et la diffusion des prix et indices moyens des produits et matériaux de construction.

5.10 Communication

149. Les dépenses de ce secteur s'élèvent en 2007 à 10,85 milliards de FCFA. Elles s'élèveront à 11,95 milliards de FCFA 2008 ; 12,78 milliards en 2009 ; 13,58 milliards en 2010 et 14,49 milliards en 2011, soit un taux de progression respective de 10,1% par rapport à 2007 ; 7,0% par rapport à 2008 ; 6,3% par rapport à 2009 et 6,7% par rapport à 2010. La politique à moyen terme du secteur se présente comme suit :

- l'élaboration du document de politique sectorielle du département de la Communication ;
- la réalisation et la diffusion d'au moins 25% du temps d'antenne en journaux, magazines d'information, débats et enquêtes ;
- l'extension de la couverture TV/FM aux localités non couvertes ou mal desservies ;
- la modernisation du système d'exploitation du courrier à l'échelle internationale (IPS).

5.11 Forces Armées et Sécurité

150. Les dépenses du secteur des Forces Armées et de Sécurité s'élèvent en 2007 à 75,63 milliards de FCFA. Elles se situeront à 77,29 milliards de FCFA en 2008 ; 83,32 milliards en 2009 ; 93,86 milliards en 2010 et 101,59 milliards en 2011, soit un taux de progression respectif de 2,2% par rapport à 2007 ; 7,8% par rapport à 2008 ; 12,7% par rapport à 2009 et 8,2% par rapport à 2011. Ces augmentations s'expliquent par :

5.11.1 Forces Armées

- le recrutement militaire ;
- l'équipement des Forces Armées en matériels divers de communication moderne; matériels majeurs et matériels de musique ;
- la construction d'un Hôpital militaire ;
- la poursuite des patrouilles sur tout le territoire ;
- la formation continue des militaires et des stages de perfectionnement ;

5.11.2 Sécurité Intérieure et Protection Civile

- le recrutement de 520 élèves Gendarmes, de 750 Agents de Police, de 250 Agents de Protection Civile chaque année ;
- la construction des Commissariats et des logements pour les Commissaires ;

- la sensibilisation des populations sur les risques.
- la formation des Agents des Forces de Sécurité et de la Protection Civile ;
- la construction des Commissariats et des logements pour les Commissaires ;
- l'acquisition de fournitures techniques (équipement et matériaux spéciaux) ;
- l'entretien et la réfection des bâtiments.

5.12 Principal et Intérêt de la Dette

151. Les dépenses relatives au paiement du principal et intérêt de la dette s'élèvent au titre de l'exercice 2007 à 47,76 milliards de FCFA. Elles se chiffreront t à 46,05 milliards de FCFA en 2008 ; 47,41 milliards en 2009 ; 48,68 milliards en 2010 et 51,56 milliards en 2011, soit un taux d'accroissement de -3,6% par rapport à 2007 ; 2,9% par rapport à 2008 ; 2,7% par rapport à 2009 et 5,9% par rapport à 2010. La politique en matière de dette est la non accumulation d'arriérés de paiement.

5.13 Mines - Hydraulique et Industrie

152. En 2007, les dépenses du secteur des Mines, de l'Hydraulique et de l'Industrie s'élèvent à 68,35 milliards de FCFA. Elles se situeront à 72,88 milliards de FCFA en 2008 ; 79,63 milliards en 2009 ; 85,12 milliards en 2010 et 91,03 milliards en 2011, soit un taux de progression 6,6% par rapport à 2007 ; 9.3% par rapport à 2008 ; 6,9% par rapport à 2009 ; 6,9% par rapport à 2010. La politique à moyen terme du secteur se présente ci-dessous par domaine comme suit :

5.13.1 Mines :

153. Objectifs spécifiques :

- améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel des secteurs minier et pétrolier ;
- intensifier, développer et diversifier les ressources minières ;
- mettre en place un mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation des activités et des projets miniers et pétroliers ;
- promouvoir l'artisanat minier et la petite mine ;
- mettre en place un mécanisme de financement du secteur minier ;
- améliorer la gestion des activités minières.

154. Actions prioritaires

- Actualisation du cadre juridique ;
- Reforme institutionnelle axée sur la redéfinition et le recentrage des missions des structures intervenant dans le secteur ;
- La promotion du secteur minier par l'acquisition de données géologiques, l'incitation de promoteurs miniers nationaux, la création et le développement d'une industrie locale minière, l'organisation des activités artisanales ;
- La formation, à travers, d'une part, la mise en place d'un programme de formation académique et pluridisciplinaire et de stages de formation pour relever le niveau des cadres impliqués dans le secteur minier et, d'autre part, l'adaptation des programmes de formation scolaire et universitaire aux besoins de l'industrie minière et l'incitation des entreprises minières et leurs sous-traitants installés au Mali à développer les compétences de leur personnel.

5.13.2 Energie

155. Objectifs spécifiques

- Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût ;
- Assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques liés aux services énergétiques ;
- Renforcer les capacités d'orientation, de gestion, de contrôle et de pilotage stratégique du secteur de l'énergie ;
- Renforcer pour le pays, les avantages de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie.

156. Actions prioritaires

- le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie ;
- la création et la mise en œuvre d'un système de planification énergétique performante ;
- le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale ;
- la rationalisation de la production et de l'utilisation de l'énergie ;
- la promotion des énergies alternatives aux combustibles traditionnels ;
- la constitution d'un stock national de sécurité pour les hydrocarbures ;
- l'amélioration du contrôle et de suivi des opérateurs ;
- le développement du réseau national interconnecté ;
- le développement de la desserte électrique des centres isolés ;
- l'interconnexion électrique avec les pays de la sous région ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- le renforcement de l'infrastructure nationale de radioprotection ;
- la promotion de la recherche des hydrocarbures et des combustibles solides et gazeux ;
- l'établissement d'un cadre institutionnel, législatif, réglementaire adapté aux exigences de développement du secteur énergétique national ;
- la promotion des mesures de renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières des acteurs publics, parapublics et privés du secteur de l'énergie ;
- la promotion de la communication et la concertation entre les différents acteurs du secteur énergétiques ;
- le soutien et la participation aux projets et programmes énergétiques sous-régionaux, régionaux et internationaux.

5.13.3 Eau

157. Objectifs

Réduire d'ici à 2015 d'au moins 50% le déficit actuel en infrastructures hydrauliques afin d'atteindre une couverture de 75% des besoins de base en eau potable pour l'ensemble de la population du Mali par les actions suivantes :

- la création de 4 841 nouveaux points d'eau;
- la réhabilitation de 6 278 anciennes pompes ;
- le remplacement de 1 675 anciens forages ;
- la réhabilitation de 1 755 anciens puits ;
- la création de 170 systèmes d'adduction d'eau sommaire
- l'optimisation de 149 forages.
- l'appui institutionnel ;
- le programme d'étude et de planification ;
- le programme d'infrastructures ;
- le programme de renforcement des capacités
- le programme de communication pour un changement de comportement
- le programme de recherche appliquée

5.14 Pouvoirs Publics et Administration

158. Les dépenses relatives au secteur des pouvoirs publics et administration se chiffrent en 2007 à 117,32 milliards de FCFA. Elles s'élèveront à 128,99 milliards de FCFA en 2008 ; 133,18 milliards en 2009 ; 142,49 milliards en 2010 et 153,24 milliards en 2011, soit un taux de progression de 10,0% par rapport à 2007 ; 3,2% par rapport à 2008 ; 7,0% par rapport à 2009 et 7,5% par rapport à 2010.

159. A moyen terme, la politique au niveau de ce secteur fait ressortir la mise en œuvre de programmes importants axés sur la gouvernance. La mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) en tant que réforme d'ensemble de l'Administration pour renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance dans une perspective de développement durable. Il s'articule autour de six axes stratégiques, à savoir :

- la réorganisation de l'Etat central et le renforcement de la gestion publique à travers la réalisation des activités suivantes : (i) faire l'audit organisationnel de l'ensemble des structures centrales, régionales et sous régionales ; (ii) réaliser une étude sur le dialogue social ; (iii) définir et réaliser un programme de formation des agents de l'administration centrale et déconcentrée à leurs nouvelles fonctions ; (iv) élaborer et mettre en œuvre un code administratif qui doit permettre de renforcer la légalité et de définir les droits dont les administrés peuvent se prévaloir ;
- la modernisation des méthodes et procédures des services publics pour les adapter au nouveau contexte de la réforme administrative: (i) évaluer les méthodes et procédures des Administrations centrales et déconcentrées ; (ii) rédiger des manuels de procédures administratives et financières pour les administrations des assemblées régionales et des conseils de cercle ; (iii) réaliser une étude sur les critères techniques nécessaires à la redistribution des crédits budgétaires entre les administrations centrales et déconcentrées ;
- la consolidation de la décentralisation: (i) préparer une loi définissant les principes de l'organisation administrative du territoire et son décret d'application ; (ii) préparer et mettre en œuvre pour chaque ministère son plan de transfert de compétences ; (iii) valoriser les opérations des Comités Régionaux d'Orientation en vue de définir, coordonner, orienter, suivre et évaluer les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre des plans de développement et des projets d'aménagement du territoire.

160. L'objectif ou l'impact global recherché par la décentralisation est le même que celui recherché par le CSLP. Les objectifs spécifiques concernent tous les effets attendus de la politique de décentralisation sur les bénéficiaires directs. Ils repartent en deux catégories correspondant à deux niveaux :

- les impacts intermédiaires de niveau 1 qui sont : (i) l'amélioration de la répartition des services de base et équipement public sur le territoire ; (ii) la gestion efficace des collectivités territoriales ; (iii) l'amélioration du partenariat entre les acteurs de développement ; (iv) la pleine participation des citoyens à la gestion des affaires locales ; (v) l'accroissement à la participation aux élections locales ; (vi) la libération des initiatives locales ; (vii) le développement qualitatif de l'offre des services de proximité ;
- les impacts intermédiaires de niveau 2 qui sont : (i) l'amélioration de l'accès des populations aux services de base et équipements publics ; (ii) le renforcement de la démocratie locale ; (iii) la création et le maintien des emplois locaux ;

161. Pour atteindre ces objectifs les défis à relever sont :

- les enjeux de la décentralisation apparaissent aujourd'hui clairement : les transferts de compétences, l'articulation entre décentralisation et programmes nationaux sectoriels, la fiscalité locale et la mobilisation des ressources, les modalités d'exercice de la tutelle, l'intercommunalité, l'aménagement du territoire, la communication et la formation ;
- l'appropriation des fonctions d'appui technique par les collectivités territoriales et les services techniques de l'Etat ;
- le pilotage stratégique de la décentralisation à différents niveaux en vue de favoriser une cohérence et une rationalité dans les interventions, notamment en ce qui concerne les initiatives des collectivités sans remettre en cause les résultats obtenus en terme de mobilisation des fonds mis à la disposition et l'émergence d'initiatives locales ;
- l'Etat doit préciser et rendre effective la nouvelle répartition des rôles entre lui et les collectivités territoriales, assurer le pilotage stratégique de la décentralisation à travers ses représentants et créer les conditions d'une meilleure implication des services déconcentrés dans la mise en œuvre de la décentralisation ;
- l'accroissement des ressources des collectivités territoriales, la consolidation de leurs appuis financiers ainsi que le suivi/ contrôle des transferts financiers vers les collectivités territoriales ;
- la mobilisation des ressources financières doit constituer une préoccupation cruciale pour un succès durable de la décentralisation.
- la valorisation du rôle des collectivités territoriales dans la promotion du développement:
- réviser le code des collectivités territoriales pour mieux préciser leurs domaines de compétences ;

- préparer et adopter les textes réglementaires sur la répartition des ressources entre l'Etat central et les collectivités territoriales ;
- mettre en place les instruments de la gouvernance partagée au niveau territorial ;
- la communication et les relations avec les usagers ;
- réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur les missions et les rôles respectifs des institutions ;
- réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur le dispositif juridique et réglementaire régissant les relations de l'administration avec les usagers ;
- mise en place des services d'accueil et d'orientation des usagers;
- réaliser des actions de communication entre les administrations et leurs usagers.

162. Par rapport à la décentralisation les dotations budgétaires se chiffrent à 7,07 milliards de FCFA en 2007. Elles s'élèveront à 7,36 milliards de FCFA en 2008 ; 7,66 milliards en 2009 ; 7,98 milliards en 2010 et 8,32 milliards en 2011. Soit une augmentation moyenne de 4,2%.

Table 30: Evolution des dépenses Budgétaires liées à la décentralisation (en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	2007	2008	2009	2010	2011
Subventions aux collectivités territoriales	1 507 539	1 530 152	1 553 104	1 576 401	1 600 047
Appui aux structures de tutelle des Collectivités territoriales	1 050 781	1 103 320	1 158 486	1 216 410	1 277 231
Direction Nationale des Collectivités Territoriales	79 711	84 510	89 599	94 975	100 673
FICT/ANICT (subvention EPA)	75 075	78 829	82 770	86 909	91 254
Missions d'Appui à la Consolidation de l'Etat Civil	513 240	513 240	513 240	518 372	523 556
Mission d'appui Déconc/Décentralisation (50%)	7 282	8 010	8 811	9 692	10 661
BSI lié à la Décentralisation (y.C Appui aux Collectivités territoriales de l'ANICT)	3 834 795	4 037 795	4 251 542	4 476 874	4 714 148
TOTAL	7 068 423	7 355 856	7 657 552	7 979 633	8 317 570

Source : DGB

163. Il y a également la mise en œuvre du Programme d'amélioration / Modernisation de la Gestion des Finances Publiques qui s'inscrit dans le PDI, à travers des actions de déconcentration budgétaire, de déconcentration de la procédure des marchés publics et de mise en place opérationnelle d'organigrammes et cadres organiques déconcentrés. Il est structuré autour des axes suivants :

- l'adaptation et la modernisation du cadre général des finances publiques: les actions envisagées sont :
- mettre les textes législatifs et réglementaires en conformité avec les directives de l'UEMOA et institutionnaliser la gestion par les résultats ;
- adapter l'organisation et le cadre organique du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le renforcement de la gouvernance et l'accroissement de la transparence à travers la réalisation des activités suivantes :
- rendre le système de contrôle cohérent et efficace, appliquer les normes d'audit international ;
- renforcer la Section des Comptes de la Cour Suprême ;
- donner à l'Assemblée Nationale les moyens d'accomplir ses missions ;
- renforcer les capacités opérationnelles du Contrôle Général des Services Publics ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'Inspection des Finances ;
- renforcer les capacités de la Direction Nationale du Contrôle Financier, améliorer la qualité du contrôle de conformité, en élargir le champ, l'adapter aux nouvelles technologies ;
- développer l'efficacité des administrations fiscales et financières (DNTCP, DGI, DGD, DGABE) :
- améliorer la transparence et la simplification des opérations financières et comptables ;
- renforcer la gestion comptable des collectivités Territoriales et des Etablissements Publics ;
- renforcer les infrastructures et le matériel;
- accroître la part relative des recettes fiscales intérieurs dans le budget de l'Etat en contribuant à l'atteinte des objectifs de pression fiscale globale;
- offrir les services professionnels de qualité répondant aux besoins des contribuables ;

- moderniser l'administration fiscale par la mobilisation et le professionnalisme des ressources ;
- améliorer et sécuriser les recettes douanières ;
- augmenter la qualité de la préparation et de l'exécution du budget :
- adapter la Direction Générale du Budget à l'ensemble de ses missions ;
- assurer la mutation du système budgétaire vers un système axé sur la performance et les résultats ;
- améliorer le système de gestion budgétaire pour qu'il réponde à des normes internationales ;
- intégrer les financements extérieurs dans les procédures budgétaires nationales :
- permettre la généralisation des appuis budgétaires ;
- produire une information financière et comptable exhaustive et de qualité ;
- avoir un budget en cohérence avec le principe de gestion par les résultats ;
- accroître l'efficacité et la productivité des services pour la préparation et l'exécution du budget ;
- interconnecter le Système Informatique de gestion des dépenses nationales :
- interconnecter la chaîne des dépenses des services centraux et régionaux ;
- équiper les Directions régionales en matériel informatique ;
- former les utilisateurs
- élaborer un schéma directeur informatique du MEF ;
- accroître la performance des DAF et assimilés :
 - stabiliser et professionnaliser les directeurs de DAF et assimilés ;
 - accroître la rigueur dans l'application des procédures ;
 - améliorer la qualité de service aux usagers et renforcer les moyens ;
- accroître l'efficacité des marchés publics :
- adapter le code des Marchés Publics aux exigences administratives et économiques actuelles ;
- recentrer le cadre institutionnel dans la dynamique de la déconcentration et de la décentralisation ;
- renforcer la capacité des structures ;
- améliorer l'accès des PME aux Marchés Publics ;
- renforcer la gouvernance et la transparence dans la passation des marchés publics ;
- mettre en œuvre un programme de formation permanente pour les agents des Finances à travers la création d'une structure de formation permanente pour les agents des finances.

164. Par ailleurs, les augmentations de dépenses au niveau du secteur pouvoirs publics et administration sont imputables aussi :

- au renforcement des capacités des Administrations ;
- au processus/Institutions Démocratiques ;
- au Projet d'Appui Institutionnel pour l'ensemble des Départements ministériels et Institutions ;
- au Projet d'Appui à l'Elaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire ;
- au quatrième recensement général de la population et de l'habitat ;
- au Projet d'Appui à la Cellule de Haute Intensification de Main d'œuvre (HIMO) ;
- à l'élaboration du schéma régional d'aménagement de développement de certaines régions ;
- au recrutement de 225 Agents au niveau de la Justice dans le cadre du PRODEJ ;
- à la construction de 12 palais de justice et de 10 prisons modernes comprenant des quartiers hommes, femmes et mineurs ;
- à la construction de logements d'astreintes pour les magistrats dans la perspective de remplacement des tribunaux à compétence étendue par les tribunaux d'instance (20 logements de 2006 à 2007) ;
- à la réhabilitation de 15 palais de justice et de 15 prisons.

5.15 Diplomatie et Affaires Etrangères

165. Les dépenses du secteur de la Diplomatie et des Affaires Etrangères s'élèvent en 2007 à 20,27 milliards de FCFA. Elles se chiffreront à 20,30 milliards de FCFA en 2008 ; 21,78 milliards en 2009 ; 23,71 milliards en 2010 et 25,46 milliards en 2011, soit un taux d'augmentation respectif de 0,2% par rapport à 2007 ; 7,3% par rapport à 2008 ; 8,9% par rapport à 2009 et 7,4% par rapport à 2010. Les augmentations se justifient par :

- la participation aux rencontres internationales (Assemblée Générale des Nations Unies; Rencontres OCI, Union Africaine, Mouvement des non alignés) ;
- l'extension du bâtiment central du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et l'équipement des services centraux ;
- la réalisation des missions d'inspection à l'extérieur et à l'intérieur ;
- les visites de contact avec des communautés maliennes établies à l'étranger ;
- le ravitaillement correct des Missions Diplomatiques et Consulaires en documents consulaires et pièces d'Etat civil.

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : Présentation du cadre logique d'opérationnalisation et d'internalisation du processus CBMT

Table 31: Echéances budgétaires

CALENDRIER	ETAPES DU PROCESSUS BUDGETAIRE	ACTEURS IMPLIQUES
Janv. – Fév. - Mars	Rapport annuel de la mise en œuvre du Budget-programmes	MEF (DGB)
	Elaboration cadrage macro-économique	DNSI-DNPD-DGB
Mars – Avril	Actualisation du CBMT	DGB
Avril – Mai	Actualisation CDMT sectoriels	Ministères sectoriels
Avril – Mai	Atelier National de Lancement du Processus Budgétaire	MEF (DGB)
Mai	Préparation Lettre Circulaire en y intégrant les conclusions de l'Atelier National et les préoccupations des CDMT sectoriels	MEF (DGB)
Juin	Revue des Programmes sectoriels au niveau de chaque département ministériel ou Institution	Ministères /Institutions
Juin	Rapport de mise en œuvre du CSLP	Cellule CSLP
Juin – Juillet	Elaboration des Budget-programmes sectoriels	Ministères /Institutions
Juillet	Elaboration des avant-projets de budget comptable	Ministères /Institutions
Juillet	Dépôt à la DGB des projets de budget comptable et de Budget-programmes	Ministères /Institutions
Juillet	Centralisation et examen des projets de budget par les commissions techniques de la DGB pour vérifier la qualité et l'exactitude des informations	DGB
Juillet	Arbitrages techniques à la DGB et à la DNPD pour déterminer les allocations budgétaires sur la base des CDMT validés par le MEF	DGB-DNPD
Août	Arbitrage politique du Ministre des Finances	MEF
Août - Septembre	Finalisation du projet de loi de Finances et ses annexes	DGB
Septembre	Adoption par le Conseil des Ministres	Gouvernement
Sept-Oct- Déc.	Dépôt et adoption par l'Assemblée Nationale	Assemblée Nationale

Source : DGB

6.2 Annexe 2 : Quelques projets illustrant les prorogations des projets/programmes

Table 32: Quelques projets illustrant prorogations des projets/programmes

Désignation	Durée initiale	Durée réelle constatée	Observation
Projet points d'eau dans le Liptako-Gourma	4 ans	20 ans	Projet achevé en 2003
200 points d'eau Tenenkou	4 ans	11 ans	Projet clôturé en 2005
AEP Kidal	4 ans	9 ans	Projet clôturé en 2005
100 points d'eau Région kayes Koulikoro	5 ans	8 ans	Projet clôturé en 2004
Hydraulique villageoise plateau Dogon	5 ans	8 ans	Projet clôturé en 2004
CEAO II	5 ans	13 ans	Projet clôturé en 2005
PDRi Mopti/Tombouctou	4 ans	9 ans	Projet clôturé en 2005
PRODESO	6 ans	12 ans	Projet clôturé en 2005
PSARK	6 ans	15 ans	Projet clôturé en 2005
Zone lacustre	5 ans	10 ans	Projet clôturé en 2003
Agriculture Gumbo	3 ans	15 ans	Projet clôturé en 2000
Développement Aviculture au Mali	4 ans	10 ans	Projet achevé en 2005
Projet agricole Saouné	4 ans	10 ans	En cours et sera clôturé fin 2006
PIV de Gao	5 ans	14 ans	Projet clôturé en 2005
Projet Moyen Bani	5 ans	9 ans	En cours et clôturé en 2007
Développement zone non cotonnière	5 ans	11 ans	Projet clôturé en 2005
PDIAManantali	6 ans	8 ans	En cours d'exécution
PDRiKita	5 ans	7 ans	En cours d'exécution
45 écoles primaires	4 ans	11 ans	Terminé en 2003
Construction centres de santé Mopti/Tombouctou	5 ans	13 ans	Terminé en 2005

6.3 ANNEXE 3 : Contribution des Sociétés Minières au Mali aux recettes budgétaires 2002-2006

166. Les sources principales du régime fiscal applicable aux entreprises exerçant des activités minières, y compris les sous traitants de celles-ci sont le Code Minier et les Conventions d'Etablissement. Pour des raisons pratiques et de transparence dans la gestion publique, la Convention d'Etablissement résume les droits et les obligations respectifs de l'Etat et des entreprises minières, elle complète le Code Minier. Le régime fiscal défini par le Code de 1991 (consacré par l'ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19 septembre 1991) varie selon les différentes phases d'opérations, à savoir :

La phase de recherche, de prospection, de développement et des trois premiers exercices d'exploitation :

167. Pendant cette période, la compagnie minière et ses sous traitants sont exonérés de tous impôts, droits et taxes intérieurs (y compris l'impôt sur les sociétés et la Taxe sur la Valeur Ajoutée) à l'exception de certaines redevances et quelques impôts dus notamment sur les rémunérations allouées aux employés et sur le patrimoine mobilier (véhicules).

168. Les redevances payées sont constituées essentiellement par: la taxe fixe de délivrance ou de renouvellement de permis de recherche (300.000 FCFA) indépendamment de la superficie octroyée, la taxe fixe de délivrance d'autorisation de prospection (300.000 FCFA), la taxe fixe de délivrance d'une autorisation d'exploitation (700.000 FCFA), la taxe fixe de délivrance d'un permis d'exploitation (1.000.000 FCFA) et des redevances calculées en fonction de la surface du titre minier.

169. Le taux de la redevance superficielle varie entre 50.000 FCFA et 100.000 FCFA par kilomètre carré et par an selon la taille de la société. Actuellement elle est comptabilisée au niveau de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM). Cependant, le Code Domaniale du 22 Mars 2000 en son Article 32 stipule : « l'Etat dispose comme tout propriétaire de son domaine privé immobilier mis en valeur. Toutefois, sous réserve des dispositions du présent code, les dépendances des domaines forestier, minier ou pastoral sont régies par des textes spécifiques, mais les produits provenant de ces domaines sont encaissés par les services des domaines au profit du trésor public.»

170. La contribution forfaitaire (7%) à la charge de employeur, la taxe logement qui représente 1% du montant brut des rémunérations allouées aux employés de l'entreprise et de l'impôt sur le traitement et salaires des employés calculé sur la base d'un barème à taux progressif et prenant en compte le niveau du salaire et la situation sociale de chaque employé. Il est à ajouter:

- la taxe sur les véhicules automobiles (vignettes) à l'exception des engins lourds de chantiers,
- les droits de timbre,
- la taxe ad valorem, au taux de 3% de la valeur des substances extraites,
- la contribution pour services rendus (CPS) au taux de 3%.

La période postérieure aux trois premiers exercices comptables :

171. Au cours de cette période, la société d'exploitation en plus des droits énumérés plus haut s'acquitte de :

- l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (I/BIC),
- les droits de patente professionnelle liquidés conformément aux dispositions du Code Général des Impôts,
- l'impôt sur les revenus de valeurs mobilières (IRVM) au taux de 18%, l'assiette étant le montant des bénéfices distribués,
- la taxe sur valeur ajoutée (TVA) au taux de 18% et suivant les règles édictées par le Code Général des Impôts,
- la taxe sur les contrats d'assurance souscrits auprès d'assureurs résidant au Mali. Elle est payée suivant les modalités prévues au Code Général des Impôts.

172. Le Code Minier de 1991 a été modifié en 1999 puis en 2000 respectivement par les Ordonnances N°99-032/P-RM du 19 Août 1999 et N°00-013/P-RM du 10 Février 2000. Les modifications apportées par ces deux Ordonnances sont les suivantes :

- suppression de l'exonération temporaire de 5 ans qui était accordée en matière d'impôt sur les sociétés, donc les profits réalisés sont immédiatement imposables sans trêve fiscale,
- suppression de l'exonération temporaire en matière d'IRVM,
- introduction d'une taxe de 10% sur les plus-values de cession de titres miniers de recherche et /ou d'exploitation
- suppression de la taxe ad valorem.

173. Les Sociétés minières, à l'exception de celles qui sont exemptes de toutes taxes, font l'objet d'un certain nombre de prélèvements au niveau des services des impôts.

Table 33: Part des sociétés minières dans les recettes de la Direction Générale des Impôts du 1er janvier 2002 au 31 mars 2006 (en milliards de FCFA)

IMPOTS ET TAXES	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAUX
IS (Impôts sur les Sociétés)	0,068	5,37	6,325	6,679	0	18,442
TVA retenue à la source	1,376	1,358	4,468	5,769	0,211	13,182
Retenue à la source de l'I/BIC et IS	0,529	0,786	0,972	2,131	0,033	4,451
ITS	4,22	4,694	5,753	6,44	0,823	21,93
Taxe de Logement	0,108	0,129	0,253	0,336	0,035	0,861
Taxe de Formation Professionnelle	0,089	0,104	0,128	0,154	0,023	0,498
Contribution Forfaitaire	1,484	1,458	1,919	2,228	0,209	7,298
Droits de Timbre	0,749	0,18	0	0	0	0,929
Contribution sur les Prestations de Service/ Impôt Spécial sur Certains Produits CPS/ ISCP	11,478	9,077	7,466	10,49	3,454	41,965
Impôts sur les Revenus des Valeurs Mobilières IRVM	1,949	2,622	2,325	0,005	0	6,901
TOTAUX	22,05	25,778	29,609	34,232	4,788	116,457

Source: CPS/DGI

174. Il est à signaler que ces nouvelles dispositions introduites ne sont pas rétroactives.

175. Il n'y a que les sociétés de Morila, Yatela, Sadiola et Loulou qui s'acquittent de la taxe ad valorem, car elles demeurent assujetties au Code de 1991. La détermination de son assiette fiscale pose de sérieuses difficultés, puisqu'elle est assise sur la valeur des substances extraites. Cependant, ce n'est qu'en 2006 que les sociétés minières ont commencé à fournir les certificats de raffinage, suite aux opérations de redressement entamées par les services de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC). Ces certificats permettent d'obtenir certaines informations telles que :

- le poids brut de la quantité exportée en kg,
- le poids de l'or raffiné en once,
- le poids de l'argent contenu dans la quantité exportée en once,
- les prix de vente de l'or et de l'argent en dollar par once,
- les coûts de raffinage.

176. Il est à souligner également que le prix de l'or et les taux de conversion sont variables (le cours du dollar et once /kg).

177. En ce qui concerne les dividendes, l'Etat est actionnaire à concurrence de 20% dans chacune des sociétés minières; ses dividendes s'il y en a correspondent à 18% des bénéfices nets enregistrés au niveau de chaque société. Alors, il est important de savoir si toutefois, les charges qui étaient comptabilisées au moment de la détermination de l'assiette de la Taxe Ad Valorem, ne sont pas prises en compte encore lors de la détermination du bénéfice net.

Table 34: Situation de productions d'or, des paiements de dividendes et de taxe ad valorem au profit de la DNDC

	ANNEE	2002	2003	2004	2005	2006
SEMOS	Production or en kg	16 192,84	15 726,32	15 569,62	15 100,32	-
	Taxe Ad valorem	3,085	2, 781	2, 865	3, 119	0,909
	Dividendes	2, 256	4, 234	4, 105	2, 675	0,845
MORILA	Production Or en kg	38 914,41	28 638,36	17 634,03	23 832,07	-
	Taxe Ad valorem	6, 678	4, 940	2, 753	4, 723	1, 176
	Dividendes	17, 519	18, 244	0,659	6, 597	-
YATELA	Production Or en kg	8 586,53	7 233,08	8 109,14	8 012,63	-
	Taxe Ad valorem	1, 695	1, 486	1, 388	1, 730	0,668
	Dividendes		-	-	-	-
Production or SOMIKA				272, 725	540, 499	-
Production or SOMILO					1 636,04	
Taxe Ad valorem SOMILO					0,522	0,377

Sources : BCEAO/DNDC/ SEMOS/DNGM

178. Le traité relatif à l'OHADA signé à Port Louis le 17 Octobre 1993 a été ratifié à la date du 31 Décembre 2000, et il est entré en vigueur en 1995. Il dispose en son Article 146 ce qui suit: « les modalités de paiement sont fixées par l'Assemblée Générale. Celle-ci peut déléguer ce droit selon le cas, au gérant, au Président Directeur Général, au Directeur Général, ou à l'Administrateur Général. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par le Président de la juridiction compétente.» Cependant, les procès verbaux des Conseils d'Administration des sociétés minières parviennent tardivement à la DNDC.

Table 35: Contribution du secteur minier dans les recettes de la DNDC du 1er janvier 2002 au 31 mars 2006 (en milliards de FCFA)

Sociétés	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Semos	5,34	7,014	6,97	5,794	1,754	26,872
Morila	24,195	23,182	3,412	11,319	1,176	63,284
Yatela	1,694	1,486	1,388	1,729	0,667	6,964
Somika	0	0	0	0	0	0
Loulo	0	0	0	0,521	0,376	0,897
Total	31,229	31,682	11,77	19,363	3,973	98,017

Sources : BCEAO/DNDC/ SEMOS/DNGM

179. Il est à noter également que ces sociétés ont souvent des accords avec le Ministère de l'Economie et des Finances, les autorisant à étaler, voire différer les paiements des dividendes sur plusieurs mois. Les productions d'or de Yatela et de Sadiola sont exportées à partir de Kayes, et celles de Morila ainsi que d'autres exportateurs privés à partir de l'aéroport de Bamako Sénou, donc certaines quantités peuvent échapper au contrôle. Toute chose restant égale par ailleurs, ces sociétés minières bénéficient de beaucoup d'autres avantages comme les exonérations fiscales, et les remboursements des crédits TVA. Ainsi de 2002 à nos jours, la situation des paiements au titre de remboursement de crédits de TVA se présente ainsi qu'il suit :

- 14.988.299.013 FCFA en 2002 dont 13.748.241.516 FCFA pour les miniers soit 92 % du montant total payé;

- 7.735.057.478 FCFA en 2003 dont FCFA 5.458.281.871 pour les miniers soit 71 % du montant total payé ;
- 3.889.504.320 FCFA en 2004 dont FCFA 2.306.087.453 pour les miniers soit 59 % du montant total payé ;
- 3.275.277.451 FCFA en 2005 dont FCFA 1.350.211.279 pour les miniers soit 41 % du montant total payé ;
- à la date du 24 mai 2006, il a été payé au titre de remboursement de crédit de TVA, FCFA 5.375.795.368 dont FCFA 5.147.441.894 pour les miniers à titre de compensation, soit 96 % du montant total payé. Sur la même rubrique, il restait un disponible de FCFA 1.624.205.000 pour des instances de FCFA 15.345.167.279 à la date du 24 mai 2006.

180. La situation des exonérations fiscales accordées aux sociétés minières se présente comme suit:

Table 36: Exonérations accordées aux sociétés minières de 2002 à 2005 (en milliards de FCFA)

	2002	2003	2004	2005
Montants	8, 655	14, 548	15, 755	10, 498

Source : DGB

181. Il convient d'adopter un seul Code Minier. Ce qui permet de maîtriser l'assiette et le taux de la taxe Ad Valorem, et permet également d'élucider les conditions de paiement du dividende. L'harmonisation des Conventions d'Etablissement permettra une certaine homogénéité au niveau des sociétés. Il est important de rappeler que la DNDC est une Direction qui ne relève pas du Ministère de l'Economie et des Finances, cependant elle doit être consultée avant toute prise de décision pour certaines dispositions concernant les sociétés minières.

182. L'amélioration des recettes de la DNDC passe nécessairement par un suivi accru du portefeuille de l'Etat, la relecture des textes pour une définition nette des recettes domaniales, la détermination d'un taux de taxe ad valorem à appliquer à toutes les sociétés minières. La communication à temps des conclusions des conseils d'Administration des différentes sociétés, et des résolutions des Assemblées Générales. Le respect des textes communautaires (comme ceux de l'OHADA) en vigueur. Il est nécessaire de procéder à un recensement de tous les exploitants miniers et les sous traitants se trouvant sur le territoire national.

Table 37: Contribution du secteur minier dans les recettes budgétaires de l'Etat du 1er janvier 2002 au 31 mars 2006 (en milliards de FCFA)

Services	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
DGI	22,05	25,779	29,609	34,232	4,788	116,46
DNDC	31,229	31,682	11,77	19,363	3,973	98,02
TOTAL	53,279	57,461	41,379	53,595	8,761	214,48

Source : DGI et DNDC